

LE PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Administrateur-gérant: Gérard Legaré

31^{ème} année --No 2 RIMOUSKI, VENDREDI, 3 AVRIL 1934.

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée

ABONNEMENT \$1.00 par année

Colonisation, Civilisation

Une même idée en deux mots, tel est pour moi le sens de civilisation et de colonisation. C'est le même effort, considéré d'ensemble, puis sur un champ particulier.

La Terre fut un globe inculte et farouche. Toute la sagesse des hommes s'est vouée à en faire une habitation plus commode et il s'est trouvé qu'une race a, mieux que les autres, réussi dans ce sens. Le génie de la race blanche fut l'unique raison qui divisa les peuples en colonisateurs et en colonisés.

Il est impossible, aujourd'hui, à la lumière de l'histoire et de la science, de soutenir que les uns ou les autres aient été les victimes de cet événement. Il apparaît, bien au contraire, que tous en ont bénéficié.

Les colonisés d'abord, car partout l'on constate une amélioration de leur existence primitive ou douloureuse, une diminution de la misère vieille des siècles, des famines régulières comme des saisons, des épidémies devenues chroniques. La colonisation a été une victoire sur les pillards, sur la tyrannie, sur le fanatisme, sur l'ignorance, sur tout ce qu'on peut appeler la barbarie et la sauvagerie, qu'il s'agisse des corps ou des âmes. Une stricte police, celle des blancs, a créé une situation normale et remplacé la guerre permanente entre les tribus.

Il y eut certainement des erreurs. Certaines nations colonisatrices ont abusé de leurs conquêtes, ont même oublié la plus essentielle humanité, les crimes de certains blancs, aveuglés par la passion ou la cupidité, nous font encore, aujourd'hui même, détester leurs noms. Mais ces fautes furent largement compensées par le travail si grand et la bonté si réelle des vrais colons. Et puis elles supportaient encore favorablement la comparaison avec les excès des tyrans indigènes.

L'avantage des colonisateurs a été formidable. Même maintenant encore on ne peut pas mesurer clairement la dépendance économique absolue qui en est résultée. Les principaux pays colonisateurs se trouvant en Europe, on peut affirmer que l'Europe ne pourrait pas vivre de nos jours sans les matières premières que lui envoient l'Afrique et l'Asie, pas plus qu'elle ne pourrait se passer non plus des marchés que ces deux continents assurent à sa production. La colonisation est à l'origine du capitalisme industriel actuel, toute la vie économique est dominée par le pétrole, le coton, le caoutchouc, la soie, qui, avec dix autres matières premières encore, au moins, sont toutes d'origine exotique.

La "colonie" est devenue un élément si vital de l'équilibre des nations, de la vie même du monde, la civilisation se trouve, de son côté, si bien liée au problème colonial, que nous pourrions la déclarer en péril moral le jour où les races de couleur se rebelleront contre les blancs, méconnaissant l'importance de leurs grands intérêts communs.

Dès aujourd'hui, le danger existe et affecte également la civilisation et la colonisation. La guerre et ses suites économiques ont fait naître dans les coeurs qui battent sous les poitrines brunes, noires ou jaunes, une terrible et dangereuse espérance: celle d'une libération absolue.

La grande difficulté est de faire comprendre la vérité à ces peuples dont l'intelligence, pour vive et complète qu'elle soit, n'en est encore cependant qu'au premier degré de développement pratique. Une guerre des races serait une catastrophe égale pour toutes les races de notre univers, car si une partie semblable se jouait et qu'elle soit perdue pour la colonisation, elle le serait en même temps pour la civilisation.

Le temps est passé où l'on pouvait n'envisager l'avenir que dans les problèmes de la seule race blanche. Il faut aujourd'hui, pour l'emploi rationnel et productif des capitaux, pour l'écoulement méthodique et suffisant de la production industrielle, pour la recherche et l'obtention des matières premières, l'aide et l'aide la plus grande des continents noir ou jaune. Tous les hommes sont frères, en dépit des couleurs, des différences d'origine, de formation ou de climat. Il leur est nécessaire de compter les uns sur les autres et, plus que jamais, l'interprétation des races est une nécessité d'aujourd'hui, une fois nouvelle, la preuve que la colonisation est bien le synonyme de la civilisation.

C. A. B.

Un dénouement inattendu DU "QUO WARRANTO"

Après avoir perdu sa motion "d'exception à la forme", l'échevin Morin offre sa démission au Conseil

AFIN DE SE REPRESENTER DEVANT SES ELECTEURS DU QUARTIER EST

Les procédures intentées contre l'échevin Morin au moyen d'un bref de "quo warranto" émis par le Procureur de la Cour Supérieure le 6 février, à la réquisition de MM. Paul Hubert, René Bellavance, Lucien Grenier et Louis Ouellet, ont eu un résultat aussi imprévu que sensationnel au commencement de la semaine.

Nos lecteurs savent qu'à la session de la Cour Supérieure, en mars, l'échevin Morin, par son procureur Me R.-E. Asselin, fit une motion d'exception à la forme pour contester la légalité du bref, en alléguant que le procureur avait, dans les circonstances, excédé sa juridiction. L'honorable juge Roméo Langlais prit la motion en délibéré. Samedi dernier, 31 mars, Sa Seigneurie rendait son jugement par le rejet de la motion:

"Vu la jurisprudence et spécialement les causes suivantes: *Béribé vs Lebe*, etc.
"Considérant que le bref et la signification sont conformes à l'art. 988 P. C.;

"Considérant que si l'intimé voulait se plaindre il devait faire réviser le jugement du procureur suivant le paragraphe 2 de l'art. 33;

"Considérant que la motion est non fondée;
"La renvoie avec dépens."

Le bruit courut que M. Morin en appellerait immédiatement à la Cour d'Appel. Mais mardi soir grande fut la surprise de tout le monde en apprenant que l'échevin Morin avait brusqué le dénouement en offrant sa démission dans une lettre adressée à M. Georges d'Auteuil, secrétaire-trésorier de la Ville, qui en donna lecture à la séance même du 3 avril. Cette démission donna lieu à un assez vif débat. Certains collègues de M. Morin étaient disposés à l'accepter séance tenante; d'autres ne l'étaient pas, vu l'absence du maire Moreault. Finalement, on décida de convoquer pour ce soir (vendredi) une séance spéciale pour prendre en considération la résignation de

Notre "édition gaspésienne"

Nous inaugurons, avec le présent numéro, une "édition gaspésienne" du *Progrès du Golfe*, que nous projetons de rendre permanente en même temps que plus intéressante et plus complète, au fur et à mesure de nos possibilités.

Remède "souverainement" inutile

Le seul moyen pratique que la Législature semble disposée à adopter au cours de la présente session pour faciliter à nos cultivateurs le recours au Prêt Agricole consiste en la nomination d'un avocat qui sera préposé à l'examen *gratuit* des titres des emprunteurs. La situation de ces derniers n'en sera aucunement améliorée.

Jusqu'à présent, ce sont toujours les "experts" légaux de la Commission du Prêt Agricole qui ont fait seuls le véritable examen des titres des solliciteurs d'emprunt et qui, après les avoir passés au crible de leur analyse, ont prononcé péremptoirement, en premier et dernier ressort, sur leur régularité et leur validité, sur leurs lacunes et leur infirmités, sur les documents à obtenir et à produire au bureau d'enregistrement, ainsi que sur les inscriptions à faire dans les certificats de recherches des registraires.

Sans doute un "rapport sommaire" du notaire de l'emprunteur était-il préalablement nécessaire. Oui nécessaire, oui de rigueur, mais tout à fait inutile et superflu, puisqu'en fait la Commission du Prêt Agricole n'en tenait jamais compte, comme si ces fameux "rapports" de praticiens, qui imposent beaucoup d'efforts minutieux, n'avaient aucune valeur ou n'étaient requis que *pro forma*.

Au vrai, tous les examens de titres se sont faits jusqu'ici dans les bureaux du Prêt Agricole, à Québec — et gratuitement, beau dommage! — les examinateurs accomplissant leur besogne dans l'intérêt, avant tout et exclusivement, de l'Etat qui les emploie et les paye pour cela.

Qu'on ajoute, maintenant, à ces braves ronds-de-cuir un maître-avocat, le Prêt Agricole paiera quelques milliers de dollars de plus pour son salaire, mais cela n'avancera en rien les affaires des cultivateurs qui veulent emprunter et dont les titres sont ou incomplets ou embarrassés par des hypothèques non radiées et non radiables. Le rôle de monsieur l'avocat du Prêt Agricole consistera à découvrir les lacunes et à indiquer aux postulants qu'ils doivent et comment ils doivent les combler coûte que coûte, et Dieu sait si cela coûte cher dans la plupart des cas.

Les grandes corporations n'agissent pas autrement. Lorsqu'elles font affaires relativement à des immeubles avec des particuliers, elles chargent leurs avocats du soin de l'examen des titres et, pour ce travail, elles les paient libéralement. En retour, ces spécialistes ne manquent pas de scruter très profondément les titres de ceux qui sont appelés à contracter avec lesdites corporations, d'indiquer et ordonner tous les "papiers" qu'ils s'avisent d'exiger et sans lesquels l'affaire n'aura pas de suite. Il en coûte généralement fort cher pour tout mettre en ordre à leur gré: ce ne sont pas les corporations qui paient ces déboursés-là.

Tant qu'à tenter de remédier à la situation des emprunteurs, presque tous aux prises avec des vices de titres et des radiations impraticables, le gouvernement aurait dû plutôt élargir les effets de la bienfaisante loi "Angers", c. à. d. de l'article 2157-B du Code Civil, en les faisant porter sur toutes les hypothèques, au lieu de les restreindre à celles qui garantissent uniquement les prix de vente et les prêts d'argent. Cette nouvelle loi, depuis trois ans à peine qu'elle est en vigueur, a rendu déjà d'énormes, d'indicibles services à une multitude de gens, tout en jouissant de cette supériorité, sur maintes autres lois non moins utiles et bienfaisantes, de ne causer de préjudice à aucun intérêt particulier. Pour notre part, nous savons qu'il n'est possible d'en dire que du bien malgré son insuffisance reconnue, et nous n'avons jamais entendu dire que qui que ce soit en ait souffert. Que le gouvernement en étende l'application à toutes les hypothèques, à tous les privilèges résultant des donations, des testaments, des jugements, des cautionnements, des douaires ouverts, etc. (sauf les constitués de rentes), qu'au surplus il fixe un délai

long que trente ans pour les radiations, et dès lors le problème des titres sera en très grande partie résolu. Les "habitants" pourront faire des affaires avec le Prêt Agricole, enfin, avec ou sans la présence d'un avocat chargé spécialement de l'examen des titres. Actuellement ce n'est pas l'examen des titres qui met la bourse de l'emprunteur à sec avant d'apprendre qu'il ne peut pas emprunter, mais ce sont les frais qu'il lui faut faire pour se les procurer ou les faire rectifier quand ils sont défectueux.

Si encore le gouvernement se chargeait de payer les certificats de recherches et d'évaluation, ce serait une autre paire de manches: on pourrait certainement dire que, par ce moyen, il favorise l'accès du prêt agricole aux cultivateurs en leur épargnant des dépenses initiales toujours considérables, surtout pour des gens qui n'ont pas d'argent puisqu'ils en demandent à emprunter. Mais il n'en est rien.

Les emprunteurs auront à payer les mêmes frais sans pouvoir emprunter davantage, et le Prêt Agricole aura à son service un hault fonctionnaire de plus à rétribuer.

Ste-Anne des Monts

Mort d'un vénérable nonagénaire

Lundi, le 2 courant, à 9 hrs, eurent lieu en l'église de Ste-Anne-des-Monts les funérailles de M. Jérôme Lévesque, âgé de 91 ans.

Le service fut chanté par M. l'abbé Jos Chénard, curé.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse née

Marie Delauriers, trois fils: Joseph, Octave et Norbert, trois filles, Marie (Mme J.-J. Leclerc, Rimouski), Marie-Anne (Mme Xavier Servant, Edmundston, Alberta), Rebecca, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Nous prions la famille en deuil et particulièrement notre concitoyenne Mme J.-J. Leclerc, d'agréer l'hommage respectueux de notre très sincère sympathie.

l'échevin Morin et l'accepter ou en différer l'acceptation, laquelle rendra le siège vacant et entraînera une nouvelle élection dans les trente jours.

Les lecteurs trouveront, dans notre rapport des débats de la séance municipale du 3 avril, "à l'hôtel de ville", le texte de la lettre de démission et de la discussion qu'elle a soulevée. Il en ressort que M. Morin n'a pas caché son dessein de briguer de nouveau les suffrages des contribuables du quartier Est, à l'élection complémentaire qui suivra la vacance officielle du siège No 2.

Le bref de *quo warranto* qui donne lieu à tout ce remue-ménage était fondé sur deux causes principales de déqualification: un cautionnement judiciaire fourni à la Couronne par M. et madame Morin et le défaut de l'échevin Morin d'avoir payé une somme de \$79.75 de taxes dans le délai prescrit par la loi. Les taxes ont été payées depuis, et le cautionnement, qui répondait simplement de la présence d'un accusé devant le tribunal, est devenu caduc.

Que deviennent les Reines de beauté?

(par l'abbé Joseph Raiche)

Ferdinand Tuohy, dans une revue anglaise de Londres, écrit un excellent article sur ce sujet. En voici les principales conclusions.

Ces derniers temps, nous avons eu une pluie de reines de beauté. Ce jeu commença en France par des élections de jeunes filles les plus jolies de leur localité qu'on utilisait dans les oeuvres de charité. Un journaliste parisien y vit les possibilités de développer cette idée sur des bases commerciales. Et, depuis, on a produit des reines de beauté en série et en masse.

Agnès Soutet, la première beauté élue (1920), mourut trois ans plus tard à Buenos Ayres, complètement désemparée.

La plus récente, Miss France, dont le passage à Rimouski a laissé un agréable souvenir, tomba malade sur le bateau qui l'amenait à Chicago. En y arrivant, elle aurait dû se faire transporter à un hôpital, mais la perspective de gagner le premier prix l'empêcha de manquer un seul article du programme. Après dix jours de cette vie intense de surmenage, elle céda aux atteintes du mal et mourut.

La longue procession des beautés, Miss Paris, Miss Europe, Miss Univers, Miss n'importe quoi, rapportent surtout à ceux qui les lancent et les exploitent.

Jusqu'ici, quatre pays ont défendu à leurs jeunes filles de prendre part à ces concours de beauté: l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie. Le Pape lui-même a protesté "contre ces beautés pein-

tes qui exposent leur corps". Mussolini a décidé depuis longtemps que de tels concours étaient des distractions pernicieuses. Hitler pense de même. L'Autriche s'est rangée du côté du Pape. A Madrid, les catholiques et les communistes ont manifesté contre l'élection de Miss Europe. Tous s'accordent à dire que ces concours servent de réclames à la France pour lancer ses robes et autres articles de toilette.

Et ces jeunes filles, après avoir paradé dans les robes les plus éblouissantes, sont abandonnées à elles-mêmes et finissent d'une façon tragique. Il apparaît qu'elles ne reçoivent aucun prix en argent. Après avoir été adulées pendant une saison, elles sont remplacées à la suivante par d'autres beautés plus jeunes, elles rentrent dans l'oubli, dépayées, désemparées. On raconte même que l'une d'elles en a perdu la raison.

Ces jeunes filles pendant leur triomphe perdent tout contact avec les réalités de la vie, elles sont étourdies par cette existence artificielle de bals, de banquets, voyages, adulation des admirateurs; sans cesse sous les feux de la rampe, elles ne goûtent guère le retour au foyer, ne peuvent pas s'adapter aux conditions d'une vie plus simple. Celles qui ont de la volonté et du caractère réagissent et retournent à la tâche quotidienne, mais la plupart sont malheureuses et désorientées pour le reste de leur vie.

JOSEPH RAICHE.

S. E. Mgr F.-X. Ross parlera de la Gaspésie

Jeudi prochain

CONFERENCIER DE L'AMICALE



S. Exc. Mgr F.-X. Ross

Naissances à Rimouski

(Baptêmes à la Cathédrale)

Le 8 mars, Marie-Irène-Béatrice, née la veille, enfant de Alfred Côté et de Marie-Louise Pouliot. Parrain, Onésime Côté; marraine, Irène Pouliot.

Le 9 mars, Joseph-Adjutor-André, né la veille, enfant de Emilién Alain, voyageur, et de Marie-Louise Bernier. Parrain, Adjutor Saindon; marraine, Yvette Alain.

Le 11 mars, Marie-Régina-Louiselle, née le même jour, enfant de Antonio Lebel, commis de fret, et de Yvonne Marquis. Parrain, l'abbé Léo Lebel; marraine, Eugénie Lebel.

Le 11 mars, J.-Colbert-Mario-Riquet, né la veille, enfant de Rosario Larose, médecin, et de Octavie Verreault, de Matane. Parrain, Ulric Verreault; marraine, Amanda Lamontagne, de Baie-des-Sables.

Le 12 mars, Marie-Berthe-Marcelle, née le 9 mars, enfant de Napoléon Lepage et de Marie-Jeanne Leclerc. Parrain, Henri Leclerc; marraine, Marie-Louise Lavoie.

Le 18 mars, Marie-Marthe-Lucille, née la veille, enfant de Philipe Plourde et de Marie-Louise Blanchet; Parrain, Paul Blanchet;

Léo Lepage et de Azilda Slater.

Nous sommes heureux d'annoncer que la troisième conférence de la saison sera donnée, jeudi, le 12 avril, au Séminaire, par Son Excellence Mgr François-Xavier Ross, évêque de Gaspé.

Il n'est pas besoin de présenter au public de Rimouski la personnalité de Mgr l'évêque de Gaspé. Mgr Ross a passé près de vingt ans au milieu de nous, de 1906 à 1923, occupant des fonctions de premier plan. Il fut le premier Principal de notre Ecole Normale, qu'il dirigea jusqu'en 1922, date de son élévation à l'épiscopat. Nommé Vicaire-Général en 1914, il fut encore chargé de l'administration du diocèse, en qualité de Vicaire Capitulaire, à la mort de S. E. Monseigneur Blais, en janvier 1919, jusqu'à l'élection de S. E. Mgr Léonard, le 18 décembre de la même année. Premier évêque de Gaspé, élu le 11 décembre 1922, il fut sacré à Rimouski, le 1er mai suivant, en des fêtes mémorables, par Son Excellence Mgr Pietro di Maria, alors Délégué Apostolique au Canada, et fut intronisé le 3 mai.

S. E. Mgr Ross nous parlera de la Gaspésie.

Ce n'est pas trop s'aventurer que de prétendre que nous connaissons assez mal la Gaspésie. Terre vénérable abordée par Cartier, il y a à juste titre quatre siècles en 1534, la Gaspésie paraît à trop de gens un simple pays de tourisme: combien n'en connaissent-ils que le "boulevard Perron", — route pittoresque bien mal nommée. La Gaspésie est notre Bretagne canadienne, peuplée de races diverses dans des conditions qui rendent son histoire extrêmement intéressante. Sol ancien, du point de vue géologique, paradis des explorateurs, la Gaspésie n'en est pas moins un pays "jeune", susceptible de développements merveilleux. C'est de ce beau terroir canadien que parlera l'Evêque de la Gaspésie, jeudi prochain.

Nous rappelons aux membres-souscripteurs des Conférences qu'il leur est bien inutile de s'alarmer s'il arrive qu'ils aient perdu leur carte d'entrée. Comme les noms des souscripteurs sont enregistrés, ainsi que le numéro de leur siège, il leur suffit de s'adresser au secrétaire de l'Amicale, — Téléphone 356 — pour obtenir une nouvelle carte identique à celle qu'ils auraient égarée.

Les billets pour la conférence du 12 avril sont en vente au Séminaire (à la procure) et à la maison Lauzier et Fils, au prix de vingt-cinq sous. Il reste de belles places à la disposition du public. On est prié de noter que "le premier arrivé est le mieux servi."

Le Comité d'organisation.

marraine, Léda Duchesne.

Le 18 mars, Joseph-Albert-Pierre, né le 14 mars, enfant de Maurice Bellavance, comptable, et de Marie-Ange Côté. Parrain, Albert d'Anjou, de Bic; marraine, Juliette Côté, de Montréal.

Le 18 mars, Marie-Laure-Pierrette, née la veille, enfant de Emile Collin et de Marie Duchesne. Parrain, Désiré Collin; marraine, Laura Isabel.

Le 21 mars, Joseph-Benoît-Bertrand, né le même jour, enfant de Arthur Mailloux et de Ilda Parent. Parrain, Joseph Fournier; marraine, Rose-Alma Dubé, de Notre-Dame du Sacré-Coeur.

Le 23 mars, Marie-Paule-Dorienne, née la veille, enfant de Léon Brissot et de Elise Pigeon. Parrain, Antoine Truchon; marraine, Olive Pigeon.

Le 23 mars, J.-Philippe-Jean-Clude, né la veille, enfant de Léo Lepage et de Azilda Slater.

Parrain, Philippe Lepage; marraine, Jeannette Lepage.

Le 25 mars, Marie-Chantal-Gilberte, née le même jour, enfant de Edmond Lepage, cultivateur, et de Marie-Eva Lévesque. Parrain, Raymond Poirier; marraine, Gilberte Poirier.

Le 25 mars, Marie-Thérèse-Eugénie, née le même jour, enfant de Joseph Martin et de Délima Dionne. Parrain, Wilfrid Bérubé; marraine, Eugénie d'Amours.

Le 26 mars, Marguerite-Marie, née le même jour, enfant de Ulric St-Laurent, cultivateur, et de Gratia Lavoie. Parrain, Alphonse Duchesne; marraine, Marguerite-Marie Duchesne.

Le 27 mars, M.-Violette-Augustine-Raymonde, née le même jour, enfant de Marc-André Lepage et de Geneviève Bouillon. Parrain, Chs-Auguste Lepage; marraine Violette Lepage.

HYGIENE

TUONS-LE

(par M. le Dr ADRIEN PLOUFFE)

Parmi les préjugés qui existent encore dans un trop grand nombre de cerveaux chez les plus de trente ans, il en est un que les membres du corps enseignant devraient s'ingénier à détruire dès le commencement de cette année: un enfant doit nécessairement avoir les maladies de l'enfance, coqueluche, rougeole, scarlatine, etc.

Ce préjugé est tellement ancré dans certains esprits qu'on m'a cité le cas suivant: une mère de famille envoie ses deux enfants à la campagne, chez des parents dont les trois fils ont la rougeole, "à fin qu'ils aient cette maladie et qu'ils en soient débarrassés".

On entend fréquemment la phrase ridicule: Bah! il vaut aussi bien qu'ils l'attrapent maintenant que plus tard!

Voilà un préjugé regrettable entre tous, parce qu'il présente des inconvénients et des dangers.

La science médicale combat l'écllosion des maladies contagieuses. Si on laisse fleurir à son gré le préjugé que nous combattons ce mois-ci, les parents ne feront aucun cas des précautions que l'on préconise, quand un cas de rougeole ou de scarlatine survient dans une famille; il s'ensuit que toute la famille pourra y passer et les enfants du voisinage auront le même sort. Toujours d'après le même principe moyenâgeux.

La coqueluche est une maladie bénigne, mais le malheureux bébé qui en est affecté peut avoir des quintes pendant deux et même trois mois. Et cette maladie est transmissible à l'adulte et un de nos médecins l'a eue il y a quelques années!

La rougeole n'est pas grave, mais elle peut provoquer des complications pulmonaires comme la broncho-pneumonie, infection très grave. La scarlatine peut affecter les reins, et ainsi de suite.

Non, les maladies de l'enfance sont ainsi appelées parce qu'elles s'attaquent surtout aux enfants, mais il n'est pas du tout nécessaire que tous les sujets en bas âge prennent ces maladies!

Cela ressemble au raisonnement d'un monsieur qui dirait: "Il faut que tous les jeunes gens aient la tuberculose!" Ce n'est pas nécessaire, me direz-vous. Eh bien, alors pourquoi tous les enfants devraient-ils avoir la rougeole, la scarlatine et autres maladies dites de l'enfance?

Il faudrait entreprendre une guerre à mort contre ce préjugé. Disons aux enfants que dans maladie, il y a mal, et que si le catéchisme nous conseille d'éviter le mal, les médecins nous disent qu'on doit éviter la maladie.

Laissez-t-on un fruit gâté dans une caisse d'oranges? Non, on l'enlève, afin que les autres ne se gâtent à leur tour. De même dans une famille, quand il y a un cas de maladie contagieuse: il faut isoler l'enfant, ne pas permettre à ses frères et sœurs de s'approcher de lui et les empêcher d'aller à l'école.

Expliquons aux élèves pourquoi il faut agir ainsi: parce que la maladie contagieuse se transmet par un microbe et pour la contracter il doit être en "contact" avec la patient ou avec quelqu'un qui a été en "contact" avec le malade. C'est en prenant toutes les précautions d'usage qu'on prévient les épidémies.

Expliquons aux élèves qu'un enfant peut être apparemment en bonne santé et être en même temps dans ce qu'on appelle la période d'incubation qui précède la maladie contagieuse. Et racontons-leur le fait suivant: Une famille doit aller manger chez des amis. Avant le départ la fille unique est mal en train, fatiguée, mais pour ne pas désappointer les braves gens qui nous attendent, on part... Journée agréable. La petite fille (dix ans) joue avec le petit garçon (cinq ans). Le lendemain, grand émoi à maison: la petite fille est en pleine éruption de varicelle et, 17 jours après, la petite bonhomme à la varicelle à son tour.

Les élèves comprendront ainsi ce que c'est que la période d'incubation.

Expliquons-leur aussi la nécessité d'obéir aux instructions données par les médecins et des infirmières du Service des maladies contagieuses, quand un cas survient chez soi. On n'a pas le droit d'empoisonner son voisin, pourquoi pourrait-on se permettre de semer des microbes qui peuvent causer des complications sérieuses graves, mortelles?

Racontons le fait suivant aux élèves: Un cas de diphtérie est gardé à la demeure des parents. Malgré la défense du médecin traitant, le frère de l'enfant malade continue de fréquenter l'école. Il transmet la maladie à un camarade. Trois cas de diphtérie. Les deux frères en réchappent, mais l'enfant qui a été contaminé meurt de diphtérie. Il y a une leçon impressionnante à tirer de cette mort qui pouvait et devait être évitée. Cette histoire qui est vraie touche les jeunes esprits et leur indique clairement la nécessité de se plier aux exigences des médecins hygiénistes. Elles paraissent sévères, inutiles, trop zélées parfois, mais quand on n'y obtempère pas, on risque de semer des germes de mort.

Efforçons-nous donc d'imprimer dans tous les cerveaux des écoliers et des écolières:

1o que les maladies contagieuses sont évitables et qu'on doit faire l'impossible pour les éviter;

2o qu'il est nécessaire d'écouter les prescriptions du service des maladies contagieuses, parce que, autrement, on peut causer directement ou indirectement des maladies qui peuvent amener des complications et trop souvent, la mort;

3o qu'il n'est pas nécessaire que les enfants aient la rougeole, la scarlatine et autres maladies de l'enfance.

Si la gent écolière pouvait comprendre ces trois vérités, le personnel enseignant rendrait un fier service à la communauté et à la santé publique.

La nécessité des maladies contagieuses chez les enfants est un préjugé d'un autre âge, il ne doit plus exister parmi les élèves de nos écoles. Si j'insiste à ce sujet, c'est que j'ai des raisons et, de par mon expérience personnelle, je sais que des professeurs ne sont pas encore convaincus en 1934 de la vérité que je prêche en ce moment.

Il faut travailler à déraciner cette idée fautive de l'esprit de l'enfance et de la jeunesse. Il est déjà assez triste qu'un trop grand nombre d'adultes et de parents cultivent encore cette plante dans leur jardin! Mais, au moins, multiplions nos efforts pour l'arracher des petits cerveaux que nous avons l'honneur de former.

Si tous les membres du corps enseignant savaient le mal incalculable que peut causer un préjugé comme celui que nous combattons et que nous demandons de combattre aujourd'hui, ils suivraient à la lettre le conseil qui leur est donné en ce moment.

Il y a deux ans, dans une de nos bonnes familles, un enfant, le fils unique, avait la coqueluche. La maman recevait ses amies à l'heure du thé. Papotages usuels. On croque un petit four en donnant un coup de dent aux absentes. Comme la conversation languissait, une des invitées dit tout à coup: "Et votre héritier, chère madame?" — Il joue dehors avec ses copains — Je croyais qu'il avait la coqueluche! — Oui, mais qu'est-ce que vous voulez, il faut bien que tous les enfants l'aient!"

La femme qui parlait ainsi avec une légèreté et une sottise si stupides était l'épouse d'un homme de profession très connu à Montréal!

Eh bien! son fils fréquente une école de la Commission. Il faut qu'il apprenne trois choses ce mois-ci: d'abord que la maladie contagieuse est évitable, ensuite qu'on doit suivre les instructions des médecins hygiénistes, et enfin qu'il n'est pas nécessaire que tous les enfants aient la coqueluche et autres maladies ejusdem farinae. Il est intelligent et c'est lui qui apprendra à sa mère ce qu'on lui aura dit à l'école!

Et avec lui, il faut que toute la gent écolière comprenne ces trois points importants et les mette en pratique plus tard.

C'est un devoir que nous accomplissons en contribuant à donner aux élèves les notions saines dont leurs parents furent forcément privés.

Ne jetons la pierre à personne. Quand nous allons à la petite

Voici le secours

L'incident de Hull-Sud doit inspirer de pénibles réflexions à qui possède un cœur humain dans sa poitrine et non une pierre.

Les indigents de cette localité se voient abandonnés à leur triste sort par les pouvoirs publics: ceux de la municipalité et ceux de la province.

Nous n'avions donc pas touché le fond de cet abîme de souffrances physiques et morales que nous vivons depuis quatre ans! De quel côté se tourneront ces trente-trois familles de Hull-Sud, après le mois de mars? Qui leur viendra en aide?

Hélas! en dépit des pronostics, comme sœur Anne penchée au bord de sa tour, on ne voit rien venir, et le peu que les pauvres recevaient leur sera retiré après le 31 mars prochain.

Nous nous débattons dans cette abominable crise depuis bientôt cinq ans, sans avoir encore trouvé le moyen de remédier convenablement au chômage. Sommes-nous réellement si inférieurs ou si indolents que nous nous contentions de laisser rivoter les indigents dans des conditions matérielles qui sont à en faire des mécontents contre l'ordre social?

Cette réflexion pleine d'amertume est du journal le Droit, et il l'adressait à nos administrateurs qui se déclarent incapables de faire davantage. Il faut donc trouver le moyen de se sauver sans eux, de sauver la société en l'arrachant au désespoir et à la révolution menaçante.

La Saint-Vincent-de-Paul est l'organisation idéale pour prendre la direction du mouvement, tenter une expérience qui a réussi en France, dans ce pays qui sera toujours le premier à éclairer la route que suit l'humanité vers des destins supérieurs.

Le peuple qui souffre comprend l'impuissance des moyens de redressement qu'on a tour à tour essayés chez nous. Il est à bout de patience. Encore une année comme celles que nous avons subies, et l'on ne sait plus ce qui arrivera dans ce Canada aux longs hivers si rigoureux et si durs aux misérables.

Que manque-t-il donc pour que les producteurs produisent et pour que les consommateurs consomment à leur faim? Un instrument d'échange, un certificat de travail ou de services, un bon de marchandises, ce qu'on appelle de la monnaie. Ce n'est que ça? Nous allons en faire! En France, la société de Joseph Archer en fait.

Mais ce n'est qu'une manière de parler. Les fédérates français ne font pas de monnaie, qui est un droit régalien appartenant à l'Etat. Ils ont seulement émis entre eux un bon d'échange qui active la production et la consommation pour leurs adhérents.

C'est ce système-là que nous voudrions voir essayer par les conférences Saint-Vincent-de-Paul. Après tout, c'est d'une crise de monnaie que le monde se meurt. A la base, l'agriculteur ne demande pas mieux que de

produire, s'il peut échanger ses produits contre un billet, n'importe lequel, qui sera accepté au magasin. Le marchand augmenterait bien son stock, s'il avait des acheteurs; on les verra fréquenter davantage les boutiques si on leur en donne les moyens, sous formes de certificat d'échange.

Et voici la marche qui pourrait être suivie à Hull et partout ailleurs.

1. Mettre à la disposition de la Saint-Vincent-de-Paul une quantité de Bons de réduction Archer pour distribuer aux familles qu'elle soutient, à raison de \$2 en bons ajoutés à \$10 en argent ordinaire.

2. Faire signer une lettre collective par un certain nombre de Commerçants de la localité qui s'engageraient à accepter les bons Archer pour au moins 10 p. c. du montant des achats. Ce minimum pourrait être progressivement augmenté. Ces commerçants: bouchers, épiciers, boulangers, pharmaciens, garagistes, marchands de chaussures, de confectios, fabricants, maisons de gros, producteurs du sol feront circuler entre eux les bons Archer, comme la monnaie ordinaire, pour un paiement de 10 piastres on donnera 1 Bon fédératiste et 9 piastres en argent.

Ceux qui n'ont pas encore compris nous feront une objection. Tel marchand dira: Mais si, au bout d'un an, j'ai mille billets Archer, qu'est-ce que j'en ferai?

Vous n'aurez pas ce montant de billets, car vous les passerez au fur et à mesure à vos fournisseurs faisant partie de la fédération ou du club, si vous le voulez, dans les mêmes conditions que vous les aurez reçus, c-à-d pour 1-10 du montant payé.

Et voici ce qui arrivera. Supposons qu'un marchand reçoive 50 piastres en bons Archer chaque semaine. A 10 p. c., 50 Bons représentent des ventes pour 500 piastres. En 50 semaines il aura augmenté son chiffre d'affaires de 50 fois 500 p. ou \$25,000, que son voisin, qui n'accepte pas les bons Archer, ne fera pas.

Quand même il lui resterait 50 de ces Bons après un an, si on liquidait l'expérience au lieu de la continuer, il aura tout de même encaissé un joli bénéfice, sans compter la satisfaction d'avoir prêté son concours à la S.-V.-de P. pour une oeuvre de relèvement social et national canadien français où tout le monde est gagnant moralement et matériellement. Et le résultat sera le même pour chacun des Commerçants fédérés.

J'invite tous les intéressés à examiner cette proposition, dans laquelle je n'ai rien en vue que le désir d'aider à mes semblables. M. Joseph Archer, de Paris, avec qui je suis en rapport, veut bien mettre à notre disposition une quantité de bons Europa pour une expérience n'importe où en Canada. C'est un philanthrope, c'est un large cœur, c'est un apôtre, c'est un Français, comme saint Vincent lui-même. Lui seul a la formule qui nous fera remonter de notre De Profundis.

LE FEDERISTE.

Condoléances du Barreau

à Me Perrault Casgrain, C.R.

A une assemblée générale du Barreau du Bas St-Laurent tenue à Rivière-du-Loup le 29 mars 1934, à laquelle sont présents: Mtres Alexandre Michaud, C. R., conseiller, Mtres Horace Cimon, Léo Bérubé, Léon Paradis, L.-P. Lizotte, C.R., David-E. Rioux, Blaise Fournier, Marc Stein et Louis Saint-Jacques, secrétaires; Il est résolu à l'unanimité:

Que les membres du Barreau du Bas St-Laurent éprouvent un profond regret du décès de M. Charles-Perrault Casgrain, père de notre estimé confrère Me Perrault Casgrain;

Que la Section du Barreau du Bas St-Laurent exprime à la famille de M. Charles-Perrault Casgrain, et particulièrement à Me Perrault Casgrain le témoignage de sa sincère sympathie.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Me Perrault Casgrain et aux journaux du district.

(Signé)

ALEX. MICHAUD, conseiller.

(Signé)

LOUIS SAINT-JACQUES, sec.

Ste-Flavie

—Mlle Elise Beaulieu, en service chez M. E. Lauzier à Rimouski, passe quelque temps chez ses parents M. et Mme Jos Beaulieu.

Naissances—

M. et Mme Albert Desrosiers annoncent à leurs parents et amis la naissance d'une fille, baptisée sous les prénoms de Marie-Jeanne-Dorothy. Parrain et marraine, M. et Mme Jos Lebrun.

M. et Mme Alphonse Ross ont aussi le plaisir d'annoncer la naissance d'un fils, baptisé sous les prénoms de Georges-Henri. Parrain et marraine, M. et Mme Jean-Bte Dechamplain, oncle et tante de l'enfant.

Au collège des Frères

CONCOURS DE FEVRIER

2e Année (b)

1. Lucien Lévesque, 2. Léopold Bhérier, 3. Alphonse Lizotte, 4. Yvon Lavoie, 5. Constant Bouillon, 6. Roméo Bhérier, 7. Emmanuel Ross, 8. Léonard Bouillon, 9. Dorilla Tremblay, 10. Paul-Emile Lemieux.

Première Année A

1. Emilien Dubé, 2. Albert Doucet, 3. Philippe Leblond, 4. Marcel Ouellet, 5. Charles Bélanger, 6. Roger Langlois, 6. Georges Harrison, 8. Romuald Pineault, 9. Antonio Watts, 9. Placide Planette.

Première B.

Henri Masson, Jacques St-Laurent, Georges-H. Poirier, Louis B. Fournier, Victorien Bérubé, Roland Larouche, Jean-L. Burges, Roland Tremblay, Maurice Lizotte, Alexis Desrosiers.

LES FRUIT-A-TIVES SOULAGERONT VITE LA CONSTIPATION...DIT CE MONSIEUR SOUS SERMENT

À l'effet d'aider d'autres victimes de la constipation, M. Booth a bien voulu faire une déclaration sous serment au sujet de son expérience avec les Fruit-a-tives. Il l'a l'écrite devant M. Booth dit: "Je déclare solennellement que je souffrais beaucoup de constipation. J'essayai les Fruit-a-tives et je trouvai qu'elles soulagèrent rapidement ma constipation et mon rhumatisme ne me fait plus souffrir."

Une déclaration sous serment à l'effet de ce qui précède a été faite devant notaire, à Toronto le 26 octobre, 1933. Original au dossier.

Fruit-a-tives - 25c et 50c à toutes pharmacies.

Plus de Tabac pour votre Argent-



et des
"Mains de Poker,"
en plus,
avec le
TURRET
"FINE
CUT"!

Cela paie de "Rouler Vous-même Vos Cigarettes"
avec le TABAC À CIGARETTES

TURRET
"FINE CUT"

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

CHEVROLET ANNONCE

LA LIGNE DES
AUTOS LES MOINS
CHERS AU CANADA

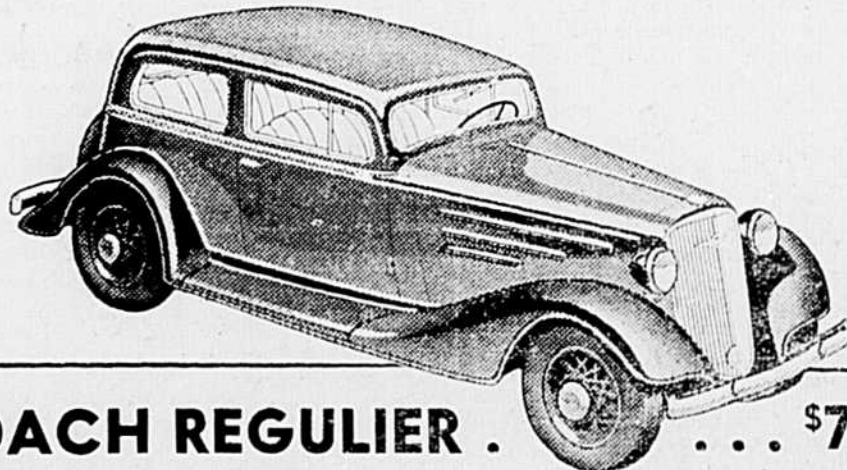


Le Nouveau

CHEVROLET SIX REGULIER

L'IDEE d'avoir la véritable qualité CHEVROLET — au plus bas prix demandé pour n'importe quel auto au Canada — ne vous plaît-elle pas? Certainement que cela vous plaît. Alors, venez voir les nouveaux modèles Chevrolet SIX REGULIER dans nos salles de montre, aujourd'hui même! Ce sont de grosses voitures dont la solidité se remarque à première vue — et le nouveau cachet aérodynamique de leurs carrosseries Fisher leur confère

toute l'élégance que vous puissiez désirer. Leur performance est merveilleuse — car ces autos ont reçu une large part des fameuses caractéristiques de roulement et de conduite qui font du Chevrolet Maître Six la valeur la plus révolutionnaire dans le domaine des bas prix. Et remarquez bien qu'ils coûtent encore moins cher de gazoline et d'huile, moins cher pour les pneus, les réparations et l'entretien que tout autre auto que vous puissiez acheter!



COACH REGULIER . . . \$757

CHEVROLET REGULIER COUPE A 2 PLACES \$721

CHEVROLET REGULIER ROUTIERE A 4 PLACES \$710

Les prix ci-dessus sont pour livraison à l'usine, Oshawa, Ont. — Seulement le fret et la licence en plus — Termes GMAC Faciles.

Wilfrid Ouellet, Bic

Il vaut mieux donner que recevoir.

Quand vous servez du Gin de Kuyper, vous fournissez une preuve réelle de bonne camaraderie.

1^{re} la bouteille de 10 onces

2^{de} la bouteille de 26 onces

3^{de} la bouteille de 40 onces

"Cette Réelle Saveur de Hollande"

GIN de KUYPER

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Mélangé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SON, DISTILLATEURS Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1695.

école de la ville ou de la campagne, l'inspection médicale n'existait pas et l'enseignement de l'hygiène était réduit à sa plus simple expression. Mais aujourd'hui l'inspection médicale est solidement établie et les Unités Sanitaires répandent leurs bienfaits dans un grand nombre de comtés: la santé est considérée comme la plus grande des richesses par les économistes et l'hygiène est une matière qui doit prendre une place de plus en plus grande dans la pédagogie moderne.

Il faut donc que la génération de demain se porte mieux et, ce mois-ci, travaillons pour la débarrasser à tout jamais d'un préjugé qui a causé tant de méfaits dans le passé. Il n'est pas nécessaire qu'un enfant ait les maladies de l'enfance. Disons-le. Redisons-le.

Dr ADRIEN PLOUFFE.

OPINION LIBRE

Encore cette hypothèque

Nous croyons devoir ajouter quelques observations aux réflexions que nous faisons la semaine dernière, au sujet de l'hypothèque projetée en faveur des Compagnies forestières, sur les réserves de la Couronne.

La loi à l'étude servirait surtout—et peut-être uniquement—aux grandes entreprises faisant d'habitude commerce d'obligations avec le public.

Or il est des régions où les concessions forestières sont en la puissance de petits exploitants ne vendant pas crédit sur débentures.

Or, aussi, ces petites entreprises sont presque infailliblement condamnées d'avance — l'expérience passée est trop là pour le démontrer hélas ! — à devenir la possession des grandes compagnies forestières.

Nous songeons surtout en ce moment à la Gaspésie. Dans ce domaine presque vierge encore, plusieurs petits exploitants ont des concessions de forêt de la Couronne.

Qu'arrivera-t-il si un jour — qui ne tardera pas si les compagnies réussissent enfin à faire passer leur loi — si un jour ces compagnies absorbent ces petits concessionnaires ?

Il arrivera que ces concessions aliénées seront gardées en réserve pendant dix ou vingt ans, jusqu'au moment où les derniers acquéreurs jugeront bon de les exploiter à tour de rotation.

Durant ce temps les colonies, qui jusque là avaient vécu du travail fourni par les petits concessionnaires, seront mises hors de moyen de vivre — elles devront finalement s'expatrier. Le cas s'est déjà trop vu !

Cela serait-il justifiable, si on considère le bien commun ? Y aurait-il une excuse qui primerait sur l'objection évidente de la possibilité que nous signalons et cela souvent — le plus souvent — au bénéfice de compagnies étrangères qui peuvent être du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Angleterre et des Etats-Unis qu'elles portent le qualificatif d'internationales ou non ?

Nous ne le croyons pas !

Si encore, quand de telles grandes concessions sont gardées en tains grands financiers ou de petits prêteurs d'argent, on permettait au colon de jouir dans une petite mesure des forêts ainsi inexploitées en l'autorisant à récupérer les millions de pieds de bois qui y pourrissent de vétusté ou de maladies causées par les insectes, il y aurait là un palliatif pouvant soulager quelque peu les colonies. Mais la chose serait si difficile de pratique, à cause de la grande surveillance qu'elle demanderait ou des abus qui pourraient s'y commettre, que naturellement plusieurs se demandent si l'exercice en serait possible.

Nous sommes portés à croire cependant que le sauvetage de l'énorme quantité de bois aujourd'hui abandonnée à la perdition, et le revenu précieux que pourrait en retirer le colon, justifieraient les frais d'un contrôle que la tolérance mentionnée demanderait.

LETTRE HEBDOMADAIRE AUX CULTIVATEURS

PREPARONS-NOUS

N'attendons pas que le temps des arrosages soit arrivé pour penser à l'achat des insecticides et fongicides; un retard prolongé, un oubli peuvent être la cause de résultats fâcheux. Ceux qui n'auront pas reçu à temps leurs insecticides et fongicides pour pratiquer les premiers arrosages, lorsque ceux-ci seront recommandés par les instructeurs, ne devront pas être surpris si certains insectes et maladies insistent leur verger et leurs champs. Assurons-nous, sans tarder, de recevoir les quantités d'ingrédients nécessaires pour préparer nos bouillies d'arrosages au cours de l'été.

SOINS DE LA JUMENT POULINIÈRE AVANT LA MISE-BAS

Sur la fin de la période de gestation, la jument poulinière doit continuer à prendre de l'exercice régulièrement à tous les jours. Mais à cette époque tout particulièrement, on évitera les exercices qui pourraient provoquer l'avortement. La participation à tous les travaux de la ferme constitue un danger assez grand. Les glissades comme les contre-coups sont particulièrement à craindre. Si on n'a pas de travail convenable à lui donner, il vaudra mieux l'envoyer se dégoûter dans un enclos quelconque à tous les jours ou encore la faire marcher au licou.

Quelques semaines avant la mise-bas, il faut commencer à diminuer la ration de grains vu que le travail est considérablement diminué. La nourriture à cette époque doit être plutôt laxative et la ration doit se composer de foin de trèfle et d'un mélange de deux parties d'avoine et d'une partie de son.

Environ quinze jours avant la date de la mise-bas, on élève les fers de la jument et on la place dans la loge où elle donnera son poulain. Celle-ci doit être assez grande pour lui permettre de circuler librement, avoir été désinfectée à l'avance, être munie d'une bonne litière et être suffisamment chaude.

PREPARATION DES PLANTS DE JARDIN

La rigueur de l'hiver semble s'atténuer et nous comptons sur la reprise d'une température plus clémente en avril. C'est l'époque de préparer les semences du jardin et plusieurs l'ont déjà fait. Chez la plupart de nos jardiniers, l'on sème dans des caissettes gardées à la maison ou encore sur couches chaudes ou demi-chaudes.

Les caissettes dans nombre de cas remplacent la couche chaude et elles sont destinées à produire des plants de repiquage. Elles sont faites assez légères et solides à la fois. Leur longueur est ordinairement celle de la largeur de la fenêtre où l'on l'exposera; la largeur ne devrait être plus que la moitié de la longueur et la hauteur de 3 à 4 pouces.

Le temps venu d'ensemencer, il s'agit de drainer le fond de la boîte au moyen de gravier et de la remplir de bon terreau. L'espace entre les rangs varie peu et il faut semer dru, enterrer la graine convenablement, arroser si nécessaire et mettre à la chaleur et à l'abri des causes de dégât. Après la levée des graines, on placera la caissette dans une fenêtre ensoleillée d'un appartement dont la température est à peu près celle de la cuisine. Ensuite tous les 6 ou 8 jours il faut tourner chacun des côtés au soleil afin que les plantes ne poussent pas inclinées vers la lumière. Les arrosages doivent être faits à l'eau tiède dans l'avant-midi et à dose modérée.

Avec les caisses, les couches demi-chaudes serviront au repiquage. On les confie à la façon des couches chaudes mais comme les gros froids ne sont plus à craindre, d'ici au 15 avril, on diminue de moitié l'épaisseur du fumier et la hauteur du coffre. Les soins des couches sont ainsi réduits de moitié.

Procédures spéciales

Pour les Prêts agricoles

Un bill a été distribué, et a pour objet de diminuer les frais d'enregistrement des actes et les frais sur les procédures en ce qui se rapporte aux prêts agricoles.

Un fonctionnaire, qui sera un avocat, sera chargé de servir d'intermédiaire entre le conseil provincial et tout cultivateur qui sollicite un prêt de la commission; d'examiner les actes et documents qui sont fournis par un emprunteur, etc.

Dans les cas, où la commission

a droit de réaliser sa garantie, elle pourra, au lieu de procéder par action ordinaire, présenter une requête à un juge de la Cour supérieure pour obtenir une ordonnance décrétant la vente de l'immeuble hypothéqué. Cette requête d'une manière sommaire date de sa production au greffe, une interruption de la prescription. Il sera procédé sur cette requête d'une manière, sommaire et le jugement sera sans appel.

Tant que les créanciers ne souffriront pas tous d'amnésie, le paradis terrestre est impossible.

Du choc de deux véhicules, dont l'un éclairé et l'autre obscur, il ne jaillit pas que de la lumière.

L'ADOPTION AU REGISTRE DE L'ETAT CIVIL



La loi de l'adoption vient de subir un perfectionnement qui ne manquera pas de plaire aux gardiens des registres. Jusqu'ici, le législateur prescrivait la transcription intégrale du jugement d'adoption au registre de l'Etat civil.

La représentation a été faite que lesdits registres n'ont point destination de contenir copie des jugements de la Cour Supérieure; d'autre part, le dispositif d'un jugement d'adoption acquérant la valeur d'un acte de l'Etat civil, il convient néanmoins d'en consigner l'essentiel au registre.

Or, le législateur vient de relever le gardien du registre de son ennuyeux pensum et de pourvoir justement à l'inscription des faits et dates essentiels.

L'article 25 de la Loi d'Adoption se lira désormais comme suit: 25. 1.—Un certificat du jugement d'adoption dûment émis par l'officier dépositaire de tel jugement, dans la forme qui suit, doit être transcrit dans le double registre de l'état civil tenu pour l'église, la congrégation ou la société religieuse à laquelle appartiennent les parents adoptifs ou dans le double registre tenu en vertu de l'article 53a du Code civil, au lieu de la résidence actuelle ou antérieure des parents adoptifs.

FORMULE DU CERTIFICAT

District de _____ Cour Supérieure

No _____ de 193

Jugement est intervenu le (date du jugement) ordonnant l'adoption par (nom de l'adoptant) et par (nom de l'épouse de l'adoptant), de la paroisse de _____, province de _____ Québec, de (nom de l'adopté), né le _____, et baptisé le _____ (s'il en est fait mention dans le jugement).

Marraine: _____ (s'il en est fait mention dans le jugement).

Parrain: _____

(Signature) _____

Protonotaire de la Cour Supérieure.

2.—Cette transcription équivaut alors à un acte de l'état civil.

3.—Le dépositaire du registre doit, lors de la transcription du certificat, inscrire à la marge du registre concerné, à la date de naissance de l'adopté, avec les noms et prénoms de celui-ci, un renvoi du dit certificat.

4.—Une attestation par écrit de ladite note marginale doit être envoyée sans délai, par ce dépositaire, au protonotaire de la Cour supérieure du district, et ce dernier doit immédiatement l'insérer à l'endroit voulu dans le double du registre déposé aux archives.

Le paragraphe 3, qui paraît compliqué dans son énoncé s'éclaircit facilement par un exemple :

M. et Madame Dubois, dûment qualifiés, se voient attribuer, fin de mars 1934, par jugement de la Cour Supérieure, la paternité légale de Claude Marien, enfant de la Crèche. Claude a eu onze ans le 19 mars et n'a aucune connaissance ni des démarches ni de l'acte d'adoption. Il se croit tout simplement Claude Dubois. Or, le couple Dubois qui, actuellement, habite Notre-Dame de Québec, a toujours jusqu'à ces deux dernières années demeuré à S. Patrice-de-Rivière-du-Leup.

Il est donc vraisemblable que devenu subitement, par hypothèse, orphelin de père et de mère, Claude, ayant besoin de son certificat de Baptême ou d'âge ou de filiation légale, s'adresse au curé de la paroisse où il sait qu'il a été élevé, dans laquelle vraisemblablement, il est né.

C'est pour faciliter la recherche en pareils cas que bien loin d'être tenu à l'inscription de l'adoption au registre de N.-D. de Québec, M. Dubois est autorisé à faire inscrire le Certificat d'adoption légale au lieu de sa résidence antérieure, c'est-à-dire à la Rivière-du-Loup.

Mais comme ce certificat sera inséré dans le cahier de 1934 et que l'enfant est né en 1923, il est aussi prescrit au Curé ainsi qu'au protonotaire de la Cour Supérieure du district concerné de se reporter au cahier de 1923, à la date même de naissance de Claude, à l'endroit où, s'il fut né du légitime mariage de M. et Madame Dubois, son acte de naissance et de baptême eût été inscrit et d'insérer à la marge des actes de même date, une note comme celle-ci.

Claude Dubois, voir Certificat d'Adoption, 31 mars 1934.

Rien de plus simple à faire comme on le voit, rien cependant de plus difficile à exprimer clairement en peu de mots.

Enfin, comme nombre de parents adoptifs considèrent injuste que l'adoption pratique et l'adoption légale d'un enfant qu'ils aiment comme leur propre et qui, devant la loi civile, a acquis tous les droits et privilèges d'un enfant légitime, aboutissent à l'incessante production d'un document qui atteste que leur enfant n'est point leur enfant et qu'il vient probablement des Enfants-Trouvés, le législateur, plein de sens et de mansuétude, a prescrit la formule même qui atteste soit le fait du baptême, soit la date de naissance, soit les droits légaux de filiation, aux yeux des personnes qui n'ont ni intérêt ni besoin de connaître autre chose de l'histoire de l'adopté.

C'est pourquoi la teneur de l'article 26 de la Loi d'Adoption est maintenant la suivante:

26. 1.—Sur demande du certificat de naissance d'un enfant adopté, le dépositaire du registre de l'état civil doit seulement fournir un certificat dans la forme suivante:

«Le soussigné certifie que (nom de l'adopté), fils ou fille de (nom de l'adoptant) et de (nom de l'épouse de l'adoptant), de la paroisse de _____, province de Québec, Domicilié au Canada, est né le _____ mention dans le jugement) le _____

Parrain: _____ (Sceau)

Marraine: _____

(Signature) _____

2.—Tout jugement d'adoption doit comporter l'ordre à tout dépositaire des registres de l'état civil de donner un certificat de naissance de l'enfant adopté suivant le présent article.

Puisse le bienveillant intérêt porté par le législateur au moindre d'entre les citoyens favoriser l'éducation en milieu approprié, c'est-à-dire au sein d'un foyer familial, de l'enfant né de parents inconnus !

V. GERMAIN, ptre.

L'engraisement des porcs en hiver

L'engraisement des porcs en hiver présente un problème spécial. Il n'y a pas de pâturage à cette époque, les animaux ne peuvent prendre leurs ébats comme en été et n'ont pas de verdure. Il s'agit d'arranger la ration de l'hiver pour combler cette lacune. Tous les porcs dont le poids dépasse 100 livres doivent recevoir une ration succulente sous forme de foin de luzerne ou de trèfle bien fané; tous ceux qui ne pèsent pas 100 livres devraient recevoir du lait, des racines ou même une petite quantité de foin que nous venons de mentionner. Mais les porcs d'hiver ne devraient être nourris exclusivement au foin ou aux racines. En fait, il n'est pas toujours bon d'employer du foin avec le système de trémie automatique, où les porcs peuvent manger tout ce qu'ils désirent. Il vaut mieux donner une petite quantité de foin et laisser les animaux brouter la plus grande partie de leur nourriture d'un mélange de grain.

Les mélanges de matière minérale ont plus d'importance en hiver qu'en été, car en été les porcs peuvent fouiller comme ils veulent dans la terre des pâturages. C'est une précaution qui en vaut bien la peine que d'avoir une trémie toujours remplie de substances minérales mélangées. Un autre bon supplément pour l'alimentation d'hiver est l'emploi régulier de morceaux de gazon. A voir la façon dont les porcs fouillent dans les morceaux de gazon il est évident qu'ils tirent de cette source beaucoup de nourriture minérale. Le sel est aussi, cela va sans dire, un élément très nécessaire de la ration.

Voici un bon mélange minéral pour l'Est du Canada:—farine d'os 25 livres; pierre à chaux broyée, 50 livres, sel 25 livres. On peut les mettre dans une trémie automatique ou les mélanger à la ration de grain à raison de 1 à 2 pour cent.

Voici le mélange employé dans l'Ouest: menu charbon, 76 livres, sel 20 livres, chaux éteinte à l'air ou pierre à chaux broyée, 3 livres, soufre 1 livre. On met ce mélange dans une trémie et les porcs y ont accès en tout temps.

Le criblage des semences

(Notes des fermes expérimentales)

On s'est efforcé dans bien des parties du pays de fournir au cultivateur les moyens de faire cribler ou nettoyer sa graine de semence, et beaucoup de stations locales et régionales de criblage,

établies avec l'aide du gouvernement et notamment des Fermes expérimentales fédérales, fonctionnent depuis un certain nombre d'années. Tout ce que le producteur doit faire est d'apporter ses semences à la station où elles sont criblées et triées pour un coût modique. Lorsque le producteur n'a pas chance de se trouver assez près d'une station de criblage et qu'il n'a pas d'autre moyen commode de faire ce travail, il fera bien d'acheter lui-même un petit tabare (crible) ou de s'arranger pour se servir d'un tabare dans la localité.

Dans certaines parties du pays, et spécialement dans l'Ouest du Canada, on trouve des matériels ambulants qui criblent une bonne partie de la semence. Un matériel de ce genre, monté sur un camion, crible la semence de différents cultivateurs à peu près de la même façon que les équipes de batteurs battent le grain. Il rend des services utiles dans les districts où il n'existe pas d'outillage moderne de criblage, et ceux qui ont l'argent nécessaire à mettre dans un matériel de ce genre, peuvent en tirer un bon revenu pendant l'hiver.

Le criblage de la semence doit se faire pendant la saison où l'on a des loisirs; il ne faut pas attendre jusqu'au printemps alors que le temps est si précieux sur la ferme et que les stations de criblage fonctionnent généralement à pleine capacité. Si le criblage doit être fait par l'établissement local, il vaut mieux lui porter la semence pendant l'hiver; les aides ont plus de temps pour s'en occuper et le charriage coûte moins cher. Si l'on attend jusqu'au printemps pour préparer ou pour mettre de côté le grain qui doit servir de semence, on trouve souvent que le meilleur de ce grain a été donné aux bestiaux pendant l'hiver, si bien que l'on est obligé de se servir d'une catégorie inférieure de semence. Disons en terminant que les cultivateurs feront bien de considérer avec méfiance les variétés nouvelles ou peu connues et d'insister pour avoir des semences classées par le gouvernement.

R.-A. DERICK,

Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

Un manuel apprécié

QUEBEC.—On sait que M. l'abbé Victorin Germain, directeur du Service des Adoptions à la Crèche de Québec, s'est toujours intéressé aux éducateurs et aux choses de l'éducation. C'est ainsi qu'il publiait, il y a une couple d'années, un splendide manuel d'initiation au catéchisme, simplement rédigé, simplement illustré. La première édition, trois mille, s'enleva en moins d'une année; le second, cinq mille, achève

de s'épuiser. Evidemment, le Catéchisme Pittoresque répond à un besoin des catéchistes de la première enfance.

Ajoutons que le prix populaire de 20 sous, franco, n'est pas pour nuire à sa rapide diffusion.



Cartes d'affaires

A. P. GARON, B. C. I. C.R. AVOCAT

Bureau: IMMEUBLE GILBERT Rue de l'Évêché, Rimouski.

GAGNON & SIMARD AVOCATS

Paul-Emile Gagnon, L.L. C.R. Gérard Simard, L.L. L.

Bureau: Immeuble de la Cie de Pouvoir RIMOUSKI Bureau à Matane les 1er et 2e mardis de chaque mois.

JAMES J. JESSOP AVOCAT

Bureau: Immeuble de la Banque Provinciale. RIMOUSKI.

Bureau à Anqui, (Hotel Langis), tous les 1er et 3e samedis de chaque mois.

CASGRAIN & CARON

Perreault Casgrain, L.L. L. Amédée Caron, L.L. L., M.A.L.

Conseil: Hon. Aug. Tessier, C. R. Bureau: Immeuble de la Banque Canadienne Nationale. RIMOUSKI.

J. B. DESJARDINS, B.L. L.B.

Bureau: IMMEUBLE BLAIS Ave. de la Cathédrale—Rimouski Bureau tous les samedis à St-Fabien, de 8 hrs a.m., à 2 hrs p.m., à l'hôtel Gendreau.

LOUIS JOSEPH GAGNON AVOCAT B.A. LL. L. MONT-JOLI

EUDORE COUTURE NOTAIRE Licencié en droit

Bureau: IMMEUBLE GILBERT Rue de l'Évêché — Tél. 168 Résidence: rue St-Germain, Tél. 367 RIMOUSKI.

Dr J. O. DRAPEAU

Rue St-Germain Ouest en face du Théâtre. RIMOUSKI

Dr PHILIPPE SIMARD Des Hôpitaux de Paris et de New-York

SPECIALITE: Maladie des yeux, oreilles, nez, gorge. Ave. de la Cathédrale—Rimouski



VICTORIA VICTORIA

RUE ST-GERMAIN TEL. NO. 332

ROLAND GENDREAU, gérant. Epicerie de choix à des prix raisonnables. Avez-vous essayé notre service de livraison rapide à toute heure du jour ? QUALITE COURTOISIE

Pour vos Yeux

Craignez les dangereuses lunettes du marchand. Méfiez-vous des incompetents.

CONFIEZ LE SOIN DE VOS YEUX A UN HOMME QUALIFIE ET EXPERIMENTE DANS L'ART J. A. GENDREAU

OPTOMETRISTE OPTICIEN Le premier et 3ème jeudi de chaque mois. BUREAU A RIMOUSKI: Chez M. Ludger Beauchesne, rue St-Germain. BUREAU A MONT-JOLI: Le 1er lundi de chaque mois. BUREAU A TROIS-PISTOLES: Hôtel Labrie le 2ème mercredi de chaque mois.

BUVEZ

LA BIÈRE



PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

MORT SUBITE A CAUSAPSCAL

CONTRAT DE MARIAGE ET TESTAMENT DRAMATIQUES

M. et Mme François Beaulieu, de St-Alexis de Matapédia, s'étaient rendus à Causapscal dans la journée d'hier, pour assister au mariage et aux noces de leur fils, Oscar Beaulieu, avec Mlle Alice Bellavance, fille de M. Augustin Bellavance, mercredi matin.

Les parents du futur époux avaient passé l'après-midi chez les parents de leur future bru, et rien d'anormal ne s'était produit; tout respirait la joie et le bonheur en cette circonstance.

Durant la soirée, le notaire P. Cossette, de Causapscal, s'était rendu à la demeure de l'épousée pour y rédiger le contrat de mariage; tous les parents présents y apposèrent leur signature. M. et Mme Beaulieu désireux de faire recevoir leurs dernières volontés avaient prié le même notaire de dresser leur testament; mais voilà qu'au moment de la signature du testament de Mme Beaulieu, celle-ci s'affaissa subitement; l'on courut immédiatement aux prête et médecin, mais à l'arrivée de ceux-ci l'on ne put que constater la mort.

L'on comprend l'émotion qui frappa alors toutes les personnes présentes à la résidence de M. Bellavance où l'on s'était réuni déjà pour commencer les réjouissances.

Mme Beaulieu, née Estelle St-Pierre, était âgée de 62 ans. Elle laisse pour la pleurer, outre son époux et son fils déjà nommés, deux filles Mlles Laura et Clara Beaulieu, de St-Alexis de Matapédia, et aussi deux autres filles mariées à MM. Chs-Eugène et Wilfrid Raymond, de Causapscal.

Nos sympathies aux familles Beaulieu et Raymond.

Notes locales

—Les Rimouskois ont eu le plaisir d'entendre, le jour de Pâques, à la cathédrale, leur ancien curé M. le chanoine Elzéar-J. Roy, qui fit le sermon de circonstance.

Depuis six ans M. le curé Roy n'avait pas adressé la parole à ses anciens paroissiens, du haut de la chaire de la cathédrale, c'est-à-dire depuis qu'il quitta la paroisse de Rimouski pour devenir curé de celle du Bic. Le prédicateur le rappela avec émotion en quelques mots avant d'aborder le sujet de son intéressante instruction sur la fête pascalle, que tous écoutèrent avec une religieuse attention.

Notre ancien curé est revenu demeurer parmi nous depuis qu'il s'est retiré du ministère actif, il y a quelques mois.

—M. l'ingénieur Sylvio Bourgoin est de retour d'un voyage à Miami, en Floride, où il a passé quelques semaines de vacances.

—M. et Mme J.-J. Leclerc et leur fils M. Yvon, ainsi que leur jeune fille Mlle Yvonne sont de retour de Ste-Anne-des-Monts où ils ont assisté aux funérailles de Mme Jérôme Lévesque, mère de Madame Leclerc.

—Mlle Wilhelmine Banville, de Halifax, est venue passer les vacances de Pâques chez sa sœur Mlle Antoinette Banville.

—Mlles Yvonne et Rosette Darrisse, ont passé Pâques dans leur famille à Cacouna.

—Mlle Paule Vallée est partie pour Montréal, où elle sera l'invitée, pendant son séjour, de son oncle M. le Dr et de madame Gauvreau.

—M. Jean-Marie LeBouthillier, de Rivière-du-Loup, est en vacances chez son père M. E.-A. LeBouthillier, A. G.

—MM. P.-E. Gagnon, C.R., James Jessop et Alphonse Chassé, avocats, sont à Québec pour le terme de la Cour d'Appel.

—Mlle Emilie Garon est de retour d'une promenade de quelques jours à Ottawa et Montréal.

—M. le commandeur Jos. Mercier, de Québec, est l'invité de ses enfants M. le Dr et madame P.-P. Gagnon.

—M. J.-Amédée Gagnon, négociant, de Verdun, était de passage à Rimouski, par affaires, jeudi dernier.

—Mlle Lucienne Michaud a passé la fin de semaine à St-Philippe de Néri.

—M. Claude Rousseau, de Montmagny, était en visite en notre ville, à l'occasion de la fête de Pâques.

—Une erreur s'est glissée dans une note parue la semaine dernière dans notre journal relative à une soirée d'anniversaire chez M. et madame Jean-Bte Plourde. Nous avons écrit anniversaire de mariage, alors que nous aurions dû dire "anniversaire de naissance" de M. et Mme Plourde.

Mariages à la Cathédrale

Le 3 avril, M. Walter Lebel, fils de feu Samuel Lebel, a épousé Mlle Patricia Chapadeau, fille de M. Philippe Chapadeau.

Le 3 avril, M. Adolphe Ethier, cuisinier, du Quai de Rimouski, a épousé Mlle Adéla Morneau, fille de M. Adhémar Morneau, cultivateur.

Le 4 avril, M. J.-Omer Potvin, fils de M. Louis Potvin, de Notre-Dame du Sacré-Coeur, a épousé Mlle M.-Georgette Proulx, fille de feu Jules Proulx.

Tirer sur des débiteurs récalcitrants, c'est, suivant le cas, gaspiller son papier ou ses balles.

NAISSANCES A RIMOUSKI

(Suite de la première page)

Le 8 mars, Marie-Yvette-Louise, née la veille, enfant de Philippe Bélanger, menuisier, et de L. Phonsine Bérubé. Parrain, Adéme Vignola; marraine, Marie-Louise Amiot.

Le 9 mars, Joseph-François-Bertrand, né la veille, enfant de Téléphore St-Pierre et de Marie-Alice Côté. Parrain, Yves St-Pierre; marraine, M.-Madeleine Côté.

Le 29 mars, Joseph-Jean-Robert, né la veille, enfant de Lionel Gagnon, boulanger, et de Jeanne Garon. Parrain, Jean Gagnon; marraine, Marie-Anne Imbeault.

Le 31 mars, Joseph-Octave-Emilien, né la veille, enfant de Pierre Proulx et de Emilia Ross. Parrain, Octave Ross; marraine, Hélène Deschênes.

Le 1er avril, Marie-Georgette, née la veille, enfant de Gonzague Bélanger, cultivateur, et de Elianne Huard. Parrain, Joseph Huard; marraine, Marie-Rose Côté.

Le 1er avril, Marie-Louise-Suzanne, née la veille, enfant de J.-Adéla Rousseau, plombier, et de Elizabeth Ruest. Parrain, Cyrien Rousseau; marraine, Amédée Roy.

Le 3 avril, Jean-Charles, né le même jour, enfant de J.-Anthony Desrosiers, et de Marie-Anne Côté.

Gagné. Parrain, Charles Hupé; marraine, Béatrice Hupé.

Sépultures à RIMOUSKI

Le 13 mars, Adjutor-André Alain, enfant de Emilien Alain, voyageur, et de M.-Louise Bernier, décédé le 12 mars à l'âge de 4 jours.

Le 23 mars, André Côté, enfant de Narcisse Côté, et de Léa Lavoie, décédé le 20 mars à l'Hôpital St-Joseph à l'âge de 7 ans.

L'ASSURANCE EST VOTRE MEILLEURE PROTECTION

Soyez certains que la valeur de vos biens est assurée pour le montant d'une Perte Possible.

M. MAURICE COTE, Assurances générales Feu, Accidents, Maladies et Automobiles.

C. P. 180. Rimouski, P. Q.

A VENDRE

Ancienne propriété de M. Ernest Beaulieu, boucher, située sur la rue St-Germain ouest, et voisine du Service Moderne.

Une partie de la maison peut servir de magasin, restaurant et même de bureau. L'autre partie comprend un grand logement privé.

A vendre à de bonnes conditions, pour prompt acheteur. S'adresser à Thomas-A. Perron forgeron, Rimouski, P. Q.

ATTENTION

Pour une raison incontrôlable, le banquet qui devait avoir lieu à l'Hôtel St-Louis, en l'honneur du club Rimouski (Champions du Bas St-Laurent) n'aura pas lieu.

A V I S

Nous sommes acheteurs de dormants de cèdre, dormants de bois franc et bois carré. Prix et spécifications fournis sur demande.

ANS, COTE & FILS, L.TEE, RIMOUSKI.

SALON DE BEAUTE DE CHAMPLAIN

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.



N'oubliez pas que ce salon malgré ses réglemens hygiéniques et son installation très moderne défie toute compétition pour la qualité et l'attention donnée. Nous garantissons ne pas chauffer la tête.

LE CHOIX

D'UN

IMPRIMEUR

NOUS IMPRIMONS:
LIVRES,
CATALOGUES,
CIRCULAIRES,
"LE PROGRES DU GOLFE"
FACTUMS,
ETC., ETC., ETC.

DEMANDEZ
VOS
COTATIONS

n'est pas d'importance négligeable dans la bonne organisation d'un bureau.

Il importe donc que vous soyez en relations avec une maison sérieuse, qui puisse donner à vos imprimés le fini et l'attrait que vous avez le droit d'exiger.

CONFIEZ-NOUS

votre prochaine

commande d'imprimés tels que:

EN-TETES DE LETTRES, ENVELOPPES, ETATS DE COMPTES,
FACTURES, CIRCULAIRES, ETC., ETC.

Nous nous spécialisons dans les travaux de LUXE

ADRESSEZ-VOUS TOUJOURS A

L'IMPRIMERIE GILBERT, Limitée

IMPRIMEURS, LIBRAIRES, PAPETIERS

Avenue de l'Evêché,

Rimouski, Qué.

LOGEMENTS A LOUER

Beau logement bien éclairé, rue St-Hubert, 2 étages, 8 pièces, planchers en bois dur, chambre de bain, eau chaude. S'adresser à Mme J.-A. GUERIN, (chez Mme J.-B. Fillion), rue St-Germain.

RETRAITES FERMEES

A LA Maison Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus Rimouski

Pour jeunes filles, du 16 au 19 avril.

Pour tous renseignements s'adresser Aux RR. SS. Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

A VENDRE

Essex coach 1929 en très bon ordre, à vendre à des conditions faciles. On pourra le visiter en se rendant chez M. J.-A. Sirois, N.-D. du Sacré-Coeur.

A VENDRE

Un sedan Chevrolet Spécial 1931. Un Hupmobile sedan spécial 1931. Un truck, deux tonnes. Chevaux de voiture, carioles, "sleigh", harnais. Le tout en parfaite condition. S'adresser à ROLAND MARTIN, Rimouski

A LA CAMPAGNE

Hôtel à vendre ayant clientèle établie. Bon poste situé à 200 pieds de la gare. Cause de vente décédée. Conditions faciles. Pour plus amples informations écrire à CASE POSTALE 190, RIMOUSKI, P. Q.

SERVICE CIVIL

COMMENT OBTENIR UNE POSITION DU GOUVERNEMENT. LIVRET GRATUIT THE M. C. C. LTD. TORONTO 10

CHEZ VERREAULT

LA SENSATION DE L'HEURE

Voici le fameux Chapeau

BOLERO

QUI a été PRESENTE par les MODELES VIVANTS

LORS DE LA PARADE de PAQUES à NEW-YORK



\$1.95
PRIX \$2.50
\$5.00

Dans toutes les NUANCES

GANTS DE CHEVREAU

FRANÇAIS

\$1.95

Des gants pour toutes les occasions, en véritable chevreau fin, importé, genre pull-on ou avec boutons pression, poignets longs, combinaison de couleurs de fantaisie, noir avec blanc, brun avec beige, gris, marine, rouge ou noir. Pointures 6 à 8 1/4



CG-398

LE MAGASIN VERREAULT RIMOUSKI

LE PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Administrateur-gérant: Gérard Légaré

31^{ème} année --No 2

RIMOUSKI, VENDREDI, 6 AVRIL 1934. Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée

ABONNEMENT \$1.00 par année

Que ferons-nous?

Quatre siècles: — période bien courte dans la vie des vieilles nations, mais lourde d'histoire quand elle embrasse toute l'existence d'un jeune peuple dont la puissance s'étend déjà sur la moitié d'un continent.

Quatre fois cent ans: — ces années devraient nous paraître longues, à nous peuple à peine né, puisqu'elles embrassent toute notre existence.

Pourtant, si nous nous reportons aux pages historiques de la découverte du Canada, nous éprouvons la sensation que Jacques Cartier est un ancêtre encore très rapproché de nous. Il nous semble que quelques générations à peine se sont effacées depuis qu'il a pris, sous l'égide de la Croix, possession des terres septentrionales des deux Amériques au nom du "Roy de France". Et cependant, que d'exploration, que d'activité intensive et que de réalisations importantes ont mis en évidence dans l'histoire, les quelques siècles de l'existence canadienne!

Dans trois siècles à peine a pu s'élaborer au sein de notre territoire une civilisation qui, par certains de ses traits, est en avance sur celle des vieilles nations de l'Europe. Le Canada, peuplé à l'origine par une race d'apôtres évangéliques et colonisateurs, renforcé depuis par l'apport d'une natalité prodigieuse et celui d'une immigration robuste et généralement croyante, — le Canada est aujourd'hui exploité, régi et défendu, et poussé rapidement dans la voie ascendante du progrès, par une jeune nation dont la puissance d'expansion sociale et économique au sein de richesses innombrables auxquelles l'invite la nature canadienne, dépasse, à une exception près, les annales de tout âge.

Ce peuple est aujourd'hui appelé à aller célébrer à Gaspé, en août prochain, le quatrième centenaire de la découverte de son pays de naissance ou d'adoption. Les Canadiens-Français ont, à raison de la nature des circonstances et de l'histoire, un titre particulier à désirer et à faire en sorte que ces Fêtes de Gaspé soient célébrées dans tout l'éclat historique possible.

Le Comité des Semaines Sociales l'a bien compris. Il a spontanément décidé que la semaine sociale de 1934 tiendrait ses assises à Gaspé, concurrentiellement à la célébration de la découverte canadienne. Des rapporteurs les plus en évidence chez nos économistes, nos historiens et nos savants, y ont été invités à rendre compte d'enquêtes originales sur la Gaspésie et les régions orientales du Saint-Laurent. Ils pourront donc contribuer très efficacement à rehausser le côté scientifique et his-

torique des Fêtes de Gaspé.

Nous n'avons aucun doute que plusieurs sociétés et corps sociaux canadiens sauront, sous une forme quelconque, prendre avec distinction une part active au programme de cette célébration, qui intéresse tout le Canada et même les pays étrangers. Déjà, la Section *Les Saints Martyrs Canadiens* de la Société St-Jean-Baptiste de Québec a soumis au Gouvernement Fédéral une résolution demandant l'émission d'une série de timbres-poste commémoratifs pouvant fixer avec précision dans l'histoire, l'événement mémorable de ce quatrième centenaire.

Des représentants d'autres pays: de Rome, de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis et d'ailleurs, y apporteront l'hommage de leurs gouvernements. Il nous faudra faire honneur à ces visiteurs de distinction en nous faisant connaître en toute dignité, d'abord par l'étendue de l'assistance et par tout le dévouement possible au succès de la célébration, puis et surtout en nous montrant tels que nous sommes — de vrais descendants de la race qui a produit un découvreur et un apôtre tel que Jacques Cartier.

Nous de Rimouski, par exemple, que pourrions-nous faire pour contribuer au succès de ces Fêtes? Notre Conseil de Ville, notre chambre de Commerce, nos Sociétés nationales ont-elles commencé à y songer? Y aurons-nous un ou plusieurs représentants officiels? Ce ou ces représentants pourront-ils y jouer un rôle utile? Pourront-ils être les porteurs d'une offrande financière qui serait un peu plus bienvenue aux organisateurs des Fêtes? Voilà autant de questions qu'il nous faut déjà nous poser pour nous inciter à quelque chose de faisable et faire en sorte que notre effort puisse contribuer d'une manière effective à la célébration du Quatrième Centenaire de la découverte du Canada, et faire qu'elle soit ce qu'elle devrait être.

Encore une fois, que ferons-nous?

Une autre pensée nous vient avant de conclure: Il y a rumeur que les Fêtes de Gaspé pourraient revêtir un caractère plutôt anglais, à raison de la part active qu'y prendrait le gouvernement du Dominion.

Il faudrait éviter cela.

Et pour contribuer à le faire, pourquoi le gouvernement de la Province de Québec n'aurait-il pas au programme sa journée particulière?

Pourquoi pas?

LAURENT DU GOLFE.

L'apôtre de la Gaspésie

Si nous disions un mot de son Excellence Mgr F.-X. Ross, Evêque de Gaspé?

L'idée nous en est venue à la suite de la lecture de son vibrant discours sur la colonisation prononcé au Club Canadien de Québec, le 17 mars dernier.

Quel vigoureux coup de barre que ce discours!

Comme toujours, Monseigneur Ross s'y est montré une fois de plus, le maître timonier qu'il est en toute circonstance où il faut de l'habileté et de la maîtrise.

Nous l'avions bien vu il y a une vingtaine d'années, se placer comme tout d'un coup à la tête de cette fameuse phalange d'éducateurs qui voulaient donner une nouvelle impulsion à la cause de l'éducation dans la Province; nous l'avions bien admiré quand, une décennie plus tard, il faisait, pour répondre au désir du Saint-Père, le tour de nos diocèses et y lançait l'idée d'une œuvre canadienne des Missions Étrangères, œuvre qui voit aujourd'hui son premier couronnement dans l'existence du déjà célèbre collège de Pont-Viau, notre noviciat national des missions; et surtout nous avions été surpris de sa rapidité d'exécution quand, peu de temps après avoir été sacré évêque, il se faisait d'un seul bond, le grand animateur de l'organisation spirituelle et économique de la Gaspésie, cette terre célèbre, mais trop oubliée hélas! qu'avait visitée la première illustre découvreur Jacques Cartier; mais nous ne supposions pas que, pris par les sollicitudes de son diocèse et la mise à pied d'œuvre des préparatifs des Fêtes du Quatrième Centenaire de la découverte du Canada, il aurait la pensée et trouverait le temps et l'énergie de mettre sa grande intelligence et ses grandes conceptions à profit pour donner l'impulsion décisive à l'étude de la question qui tourmente les esprits à l'heure qu'il est, — celle de la colonisation dans tout le pays.

Oui, Monseigneur de Gaspé a fait cela et l'a fait avec un prestige, une vision qui place la cause de la colonisation sur le plan le plus élevé qu'elle ait encore atteint chez nous. Son Excellence a fait comprendre d'une manière indiscutable que la colonisation doit être la grande œuvre nationale canadienne-française. Elle a tracé un programme qui fait l'admiration de tous par sa clarté et par le jour nouveau sous lequel Elle présente des idées que d'autres pouvaient avoir, mais d'une manière moins précise. "Celui qui réalisera ce plan, conclut son Excellence, méritera d'avoir sa place parmi les sauveurs de la race!" Voilà qui est bien vrai!

L'espace réservé par le Progrès à ces quelques lignes ne permet pas de citer au long le programme tracé par Mgr l'Evêque de Gaspé, que tout le monde se fera un devoir de lire. Nous n'en détacherons ici que ce seul article: — l'établissement d'un conseil national économique, lequel seul peut nous donner des directives nationales sûres.

Comme vous le voyez, c'est passer immédiatement de l'idée aux moyens d'exécution — c'est faire œuvre d'homme qui a le génie réalisateur. La réponse ne s'est pas fait attendre, car l'honorable M. LaFerté, à séance tenante, promis à Monseigneur de donner suite à ses suggestions. Une promesse de Ministre est déjà quelque chose, à distance de toute élection!

Remercions donc Mgr Ross de nous avoir éclairés de sa parole lumineuse, et retenons de cette parole, pour nous tenir en haleine dans nos efforts vers un sort économique meilleur dans notre Province, que "la vie des peuples, comme celle des individus, est soumise à des lois vitales qui, soumises à une idée directrice, coordonnent toutes les activités et règlent les conditions de l'existence." Et la grande loi vitale chez nous, est celle de la force morale et l'évolution norma-

Nécessité d'un centre de recherches en Gaspésie

Conférence de M. Ls Bérubé

Il y a quelques semaines la Section Ste-Anne de la Société des Agronomes Canadiens, a tenu sa réunion mensuelle à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière. Les invités d'honneur étaient Messieurs Trueman, le secrétaire général de la société et M. Louis Bérubé, professeur de Biologie Marine appliquée. Ce dernier, dans une courte causerie, a décrit les progrès accomplis par les Ecoles d'Agriculture et les Stations Expérimentales agricoles tant dans la recherche scientifique que dans la diffusion, au sein de notre classe agricole, des connaissances ainsi acquises. Et, par une brève comparaison, le conférencier a montré la situation privilégiée de nos cultivateurs par rapport à celle de nos pêcheurs, et insiste sur la création aussi prochaine que possible en Gaspésie d'un centre de recherches scientifiques d'enseignement.

Sans doute la future Station Expérimentale de Pêcheries n'aurait pas pour mission de montrer à nos pêcheurs à manier la ligne, la voile ou le grappin. Dans cet art, nos pêcheurs sont passés maîtres depuis longtemps. Mais que de problèmes scientifiques se posent dans l'industrie des pêches dont la solution pourrait en augmenter et la qualité et le rendement. Contrôle bactériologique et sanitaire, séchage mécanique, nouveaux procédés de congélation, nouveaux produits à tirer et de la partie comestible et des déchets de nos poissons, cartographie de nos bancs de pêche et é-

tablissement des migrations de nos poissons comestibles, autant de questions que le conférencier a mises au programme parce qu'elles se posent là-bas et y retardent le développement de l'industrie.

Le conférencier a été remercié par M. A. Sirois, professeur à l'Ecole Supérieure d'Agriculture.

Il y eut dîner intime à l'hôtel Beauchesne, en l'honneur des invités de la Section, sous la présidence de M. Elzéar Campagna, professeur de botanique, et président de la Section, à l'activité duquel reviennent les succès obtenus par cette dernière dans ses récentes initiatives.

M. le professeur P. E. Bernier agissait comme secrétaire.

Il y a 400 ans, cette année 1934, Jacques Cartier faisait le premier de ces voyages, qui lui ont valu l'honneur d'être le découvreur du Canada et d'en prendre possession au nom du roi de France. Il est vrai que, dans ce premier voyage, il n'a guère visité que les côtes, faisant tout le tour du Golfe Saint-Laurent, sans pénétrer dans le grand fleuve, qui devait, l'année suivante, le mener au cœur du pays. Mais il en eut dès lors la pensée et l'intention; et c'est après beaucoup d'hésitation qu'il se décida à remettre la chose à un autre voyage, qu'il entreprit en effet l'année suivante. Si d'autres avaient déjà, et avant lui, exploré la côte orientale de ce pays, il est bien le premier qui ait pénétré à l'intérieur et préparé de loin la grande œuvre de Champlain.

Voici les étapes de ce premier voyage:

Lundi le 20 avril 1534, Jacques Cartier partit de Saint-Malo, avec deux navires et 60 compagnons.

La traversée fut heureuse, et le 10 mai, un dimanche, ils arrivèrent au cap Bonavista (Terreneuve). Ils entrèrent dans une baie, au sud de ce cap, que Cartier appela baie Sainte-Catherine, du nom de sa femme (aujourd'hui Catalina Harbour). Le temps n'étant pas favorable, ils y restèrent dix jours.

Le 21, ils levèrent l'ancre, passèrent l'île aux Oiseaux (Funk Island).

Le 24, jour de la Pentecôte, ils se dirigèrent vers la baie des Châteaux (détroit de Belle-Isle), où ils n'arrivèrent que le 27. Pour se mettre à l'abri du mauvais temps, ils entrèrent dans un havre nommé Carport (Grand Kirpon), en souvenir d'un havre semblable (le Kerport) près de Saint-Malo. Ils ne purent en sortir que le 9 juin, pour "passer outre avec l'aide de Dieu" (Voir les Voyages de J. C., éd. Biggar, p. 10).

Le 10 juin (mercredi), ils entrèrent dans la baie de Brest, sur la côte du Labrador, aujourd'hui baie du Vieux-Fort, pour faire provision d'eau et de bois.

Le 11, jeudi, jour de saint Barnabé, avant de continuer leur exploration, ils entendirent la messe. Pope (Jacques Cartier, p. 35) dit "qu'ils firent célébrer le saint sacrifice de la messe." C'est la toute première fois que cet acte suprême de religion est mentionné dans les anciens documents. Cartier en parle quatre fois pendant ce voyage et au moins deux fois dans le second. Il ne s'agit certainement pas de cérémonies quelconques, ou de lectures dans un paroissien, ou de chants sacrés, mais de vraies messes, qu'on ne pouvait pas célébrer n'importe quand ou n'importe où. Il ne semble pas qu'elles aient jamais été dites à bord. Ainsi on n'en mentionne point ci-dessus, le jour de la Pentecôte, ni à la baie Sainte-Catherine ou à celle de Carport, ou ils restèrent longtemps. Le fait qu'on ne mentionne pas de prêtres ne prouve pas qu'il n'y en eût pas. Pour ce premier voyage nous n'avons pas de liste d'équipage, et pour le second elle est loin d'être complète. En ces temps-là, pour les navigateurs, le capitaine était tout; les prêtres, quand il y en avait, accomplissaient leur ministère, comme les autres, et on n'en disait rien. Ici on mentionne, non pas la célébration, mais l'audition de la messe par les marins, qui partaient en voyage et sentaient un besoin particulier du secours divin; ailleurs on mentionne la célébration comme ordonnée par Cartier. Dans le premier voyage de Champlain, on pense qu'il n'y avait pas de prêtres, parce qu'il n'en parle pas; c'est bien probable; mais il ne parle pas de messe non plus, comme le fait Cartier. Dans le second il est certain qu'il y en avait, au moins deux; et, chose curieuse, on ne dit pas un mot de leur ministère: ni de sermons, ni de confessions ou communions, ni de sépultures, ni même de messes; ce qui, sans doute, ne prouve pas qu'ils n'en célébraient pas. Champlain nous dit seulement que "notre curé" discutait religion avec un ministre huguenot, et que des fois ils en venaient aux coups de poing, etc. Sans ce détail peu édifiant, il aurait peut-être oublié de nous dire s'ils avaient un aumônier. Au voyage de 1606, où se trouvait l'avocat Lescarbot, il dit expressément qu'il n'y avait pas de prêtres, quoiqu'on en eût cherché. Ce laïque zélé et ingénieux y suppléa de son mieux: "Je ne serais point honteux de dire, écrit-il, qu'ayant été prié par le sieur de Poutrincourt, notre chef, de donner quelques heures de mon industrie à enseigner chrétiennement notre petit peuple, pour ne pas vivre en bêtes, et pour donner exemple de notre façon de vivre aux sauvages, je l'ai fait à la nécessité, et en étant requis, chaque dimanche, et quelquefois extraordinairement, presque tout le temps que nous y avons été." Mais Lescarbot a le bon esprit de ne pas appeler cela des messes. Et Jacques Cartier aurait eu le même bon esprit, si les siennes n'avaient pas été de vraies messes.

Le 12 juin il trouva un bon havre qu'il appela Saint-Antoine (Rocky Bay) et à deux lieues plus loin un autre qu'il nomma Saint-Servan (Lobster Bay), où il planta une croix, mais sans le caractère de celle de Gaspé. Plus loin il donna le nom de son patron, à une belle rivière, où il avait beaucoup de saumons, et le sien à la baie suivante: rivière Saint-Jacques (Shecatia Bay) et havre Jacques-Cartier (Cumberland harbour).

Machinerie de l'hérédité

"Si l'on accouple un Aberdeen-Angus noir à une Shorthorn rouge on obtient une progéniture entièrement noire, qui tient du parent Aberdeen-Angus. Si l'on accouple ensemble deux de ces animaux croisés on trouve que la majorité des veaux issus de ces croisements sont noirs environ un quart d'entre-eux sont rouges. De la même façon, tandis que les veaux du premier croisement, issus de parents Aberdeen-Angus Shorthorn, sont sans cornes, le deuxième croisement se compose principalement d'animaux sans cornes, mais un sur quatre a des cornes. Si l'on élevait un très grand nombre des animaux du deuxième croisement on trouverait que la proportion des animaux qui seraient rouges ou qui auraient des cornes serait de un sur quatre. Quand on opé-

Le 13 les explorateurs rebroussèrent chemin pour rentrer à la baie de Brest, et le 14, qui tombait un dimanche, Jacques Cartier fit de nouveau "chanter la messe".

Lundi le 15, ils levèrent l'ancre pour explorer la côte occidentale de Terreneuve, dans la direction du sud, et y donnèrent plusieurs noms; le 24, ils nommèrent Saint-Jean le cap de l'Aiguille, aux environs de la baie Saint-Georges.

Le 26, ils arrivèrent à une île, au nord des îles de la Madeleine, à laquelle Cartier donna le nom de son protecteur, le seigneur de Brion, amiral de France. Le 27 et le 28 ils longèrent les îles de la Madeleine, qu'ils croyaient être la terre ferme. Ils arrivèrent le 29 à un cap, qu'ils appelèrent Saint-Pierre (Hospital Cape).

Le 30 juin, ils arrivèrent à l'île du Prince-Edouard, l'ancienne île Saint-Jean. Ils entrèrent dans la Baie de Richmond, qu'ils appelèrent rivière des Barques, parce qu'ils y aperçurent plusieurs barques de sauvages. Mais ils ne purent débarquer, à cause d'un vent violent qui les aurait poussés sur le sable du rivage. Ils doublèrent le cap d'Orléans (Kildare) et nommèrent le cap Nord cap des Sauvages, parce qu'ils virent là un sauvage qui les suivait en longeant la côte et leur faisait des signes, qu'ils prirent pour des appels. Ils se dirigèrent donc vers le rivage sur une barque; mais il s'enfuit prestement. Les marins débarquèrent et lui mirent sur un bâton un couteau et une ceinture de laine. Ce fut certainement le premier Micmac que Jacques Cartier ait vu, sans pouvoir lui parler.

C'est le même jour, le 1er juillet, qu'ils doublèrent le cap et entrèrent dans le détroit de Northumberland, qu'ils prirent pour une baie et nommèrent baie Saint-Lunaire. Ce nom était celui d'une paroisse près de Saint-Malo, où débarqua saint Léonore ou saint Lunaire, évêque de Bretagne au VI^e siècle. Sa fête se célèbre le 1er juillet. C'est aussi ce jour-là que devait s'établir, 333 ans plus tard, la Confédération canadienne, dans laquelle entra, encore le 1er juillet, en 1872, l'île du Prince-Edouard.

Le 2 juillet, Jacques-Cartier explora les côtes de l'île, où il débarqua en quatre endroits; pour examiner le terrain, les arbres et les produits. Il trouva tout magnifique, excepté, dit-il, que les hâves y faisaient défaut.

Puis il se dirigea vers le nord, sans plus s'arrêter, et le 3 il entra dans la baie des Chaleurs. En attendant il nomma la pointe nord de l'île Miscou, cap d'Espérance, parce qu'il espérait trouver, au fond de cette belle nappe d'eau, un passage pour se rendre en Asie. Cette idée fixe le hantait encore au commencement de son second voyage.

Il traversa du côté nord, et le samedi, 4 juillet, il entra dans une petite baie, qu'il appela Conche Saint-Martin (Port Daniel). On sait que la fête de ce saint tombe le 11 novembre, anniversaire désormais célèbre de l'armistice, qui arrêta la guerre mondiale en 1918. Mais le 4 juillet est la fête de la translation des reliques de saint Martin, aussi son élévation à l'épiscopat et de la dédicace de sa basilique à Tours. Jacques Cartier connaissait bien son calendrier.

Le lundi 6, ils entendirent la messe, avant de partir pour visiter et explorer la grande baie. Pourquoi pas le dimanche 5? parce que tout n'était pas prêt; il n'aurait pas fallu tant attendre pour une messe sans prêtre et sans autel. A part la côte du Labrador, c'est ici que fut célébrée la première messe en terre canadienne, 14 mois avant celle de l'île aux Coudres, et 81 ans avant celle de la rivière des Prairies.

Ils montèrent ensuite jusque dans la pointe de Paspébiac, où ils virent deux bandes de sauvages dans 40 ou 50 barques. L'une de ces bandes, ayant débarqué, fit signe aux Français d'aller les trouver, en leur montrant des fourrures. Mais ceux-ci, n'ayant qu'une barque, ne s'y risquèrent pas, et reprirent le large. Alors plusieurs sauvages se mirent à leur poursuite sur deux de leurs barques, en leur faisant des signes d'amitié et criant en leur langue: Napou tou damon assur-tat; ce que Belleforest traduit par: Nous voulons avoir votre amitié. En micmac moderne on écrirait: Nitap gtothem na gsalotôo (!: r, o: ou); mot-à-mot: Ami, ton semblable (d'une autre nation) t'aimera. Ce sont les premières syllabes micmaques, entendues par des Européens, et ce sont des paroles d'amitié, avec d'autres qu'ils ne comprennent pas. Mais Jacques Cartier ne pouvait pas s'y fier dans les circonstances. Et voyant que cinq autres barques s'étaient jointes aux deux premières et ne voulaient pas se tenir à distance, malgré les signes qu'on leur faisait, il y réussit par quelques fortes volées, lancées de leur côté.

Le 7 juillet, étant rentré dans la baie Saint-Martin, où ils avaient laissé leurs navires, ils aperçurent une bande de ces sauvages, qui venaient avec neuf de leurs barques à une pointe de cette baie pour troquer des fourrures. Deux Français allèrent les trouver, et leur portèrent des couteaux et autres instruments, avec un chapeau rouge pour leur capitaine; ce dont ils parurent très fiers. Il se mirent à danser et à faire d'autres "cérémonies" et troquèrent tout ce qu'ils avaient avec eux et même sur eux.

(A suivre)

P. PACIFIQUE, O. M. CAP.

Corrigeons-nous

MIETTON, MITON, MIOCHEE

Nous donnons le nom de mietton, de miton ou de miochée au pain émietté dans du lait. Généralement, le lait est sucré, et parfois on y ajoute des fruits, des framboises surtout. Mietton n'est pas français. Miton se dit, en certaines provinces de France, de morceaux de pain qu'on emploie pour la soupe, et qui sont plus gros que les morceaux ordinaires; mais il n'a pas en France l'acception que nous lui donnons chez nous. Quant à miochée, il désigne dans certaines provinces de France, tantôt une sorte de soupe au cidre, tantôt une soupe faite avec du lait, des pommes de terre, des châtaignes; mais il n'a pas le sens que nous lui attribuons. Au lieu de mietton, miton et miochée, disons trempette au lait.

Une heure de plus ou de moins, qu'est-ce que cela peut bien importer au chômeur?

Se rendre à la cabane à sucre est chose assez facile. Le diable est d'en revenir.

Dormir trop longtemps dans la plume est un excellent moyen de mourir sur la paille.

LAURENT DU GOLFE.

Le Coin de Mère Mouche

La vieille de notre "logis"
N'est pas une vieille morose.
Elle porte "capuche" rose
Et fichtu couleur de maïs...
(A l'instar de J. Laffargue)

Notes sur l'apostolat

L'Apostolat est le plus beau des arts puisqu'il idéalise le beau dans le monde des âmes. Tous, tant que nous sommes, nous avons le pouvoir et le devoir d'exercer la bonne influence de nos facultés artistiques en cette matière. Soyons des conspirateurs de moeurs payennes.

L'amour mesure les oeuvres.

Le meilleur moyen de se défendre d'un ennemi, c'est de s'en faire un ami. On plie sous le joug de la crainte; on court au devant des desirs d'une affection dominée par la confiance. Cette confiance il convient de la mériter d'abord et de se l'attirer ensuite.

Si le malade a confiance en son médecin, ce dernier n'a plus qu'un tiers de l'ouvrage à faire pour amener la guérison.

Pour connaître le tréfond d'une âme, il faut y entrer: les apparences sont trompeuses et trop souvent perverses.

Il existe des faux vertueux, voire même des apôtres prestidigitateurs, qui sacrifient l'idée fondamentale du mot "apostolat" au subterfuge de paraître ce qu'ils ne sont pas, dans l'espoir de s'attirer du prestige auprès des autorités religieuses, des véritables belles âmes, ou encore de leurs semblables. C'est inouï; mais c'est vrai. Une telle conduite est capable de perdre la foi à ceux qui ne sont pas assez ou mal conduits.

Sur dix personnes, il peut y en avoir neuf qui vivent dans l'erreur. Si la dixième conseille aux autres de rectifier leur conscience, il s'en trouvera deux pour "faire les bons apôtres" et sept pour lui dire de travailler d'abord sur elle-même, tant ce sera vite fait pour eux de croire que celle-ci les juge d'après elle-même.

Lorsqu'il s'agit de faire du bien, il y a vis-à-vis de chacun, l'amour-propre à ménager, la susceptibilité orgueilleuse à craindre, la possibilité de révolte à envisager. Quantité de sujets ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre; par ailleurs chacun a l'orgueil de ses opinions. Il paraît sage de s'en rapporter à nous-mêmes pour décider de la conduite à suivre envers les autres.

A l'instar de l'auteur, la critique est facile et la vertu difficile. Les réformateurs adroits sèment le bien partout sans que cela paraissent; ils infiltreront les principes du bien sans paraître les imposer; ils retourneront les obstacles au lieu de les rompre. De plus, ils tiennent compte des attitudes, des lieux, des entours, et de leurs besoins; ils ne brusquent pas les âmes de crainte de les briser.

L'homme a été créé libre d'agir comme il pense et de penser comme il l'entend. Il est à craindre qu'il en abuse. Aussi, s'il ne le fait pas de lui-même, il importe de le faire penser sainement, selon la vérité.

"Qui veut la fin prend les moyens". La réforme n'est pas nécessairement un sacage. Le tact et le jugement sont les principales vertus de l'apostolat.

MÈRE MOUCHE.

Dans les familles un peu nombreuses, on essaie généralement de contenter tout le monde avant son père.

Quand les élections se feront avec des prières, il faudra que plusieurs députés réapprennent les leurs.

N'essayez pas de convaincre un amoureux que grains de beauté et verrues sont deux choses différentes.

Avec un gros rouleau de billets de banque, on peut faire broyer du noir à ses amis moins bien partagés.

RHUMES des BÉBÉS Soulagés!

Les bébés prennent aisément le rhume. Voici ce que dit Mme Russell Ward, de Hilton Beach, Ont.: "Au moindre symptôme de rhume, je donne des Tablettes Baby's Own et toujours avec de bons résultats". Des milliers de mères font la même chose, non seulement pour les rhumes, mais aussi pour la mauvaise digestion, la constipation, les troubles de dentition, les dérangements d'estomac, etc. Les Tablettes Baby's Own soulagent sûrement les troubles ordinaires des bébés. Prix, 25c.

TABLETTES BABY'S OWN du Dr Williams

La petite histoire de l'amitié Franco-Polonaise

Un ménage franco-polonais sous le premier Empire

(par JULIEN NOWAK)

La petite histoire de l'amitié franco-polonaise s'enrichit aujourd'hui d'une nouvelle page que lui donne M. Julien NOWAK, ancien Président du Conseil de Pologne. Elle aura beaucoup de succès.

En 1808, le corps du maréchal Davoust avait pris garnison à Varsovie et les officiers français étaient fort bien reçus dans les familles polonaises, même les plus aristocratiques. Parmi ces officiers, le général Morand se faisait remarquer non seulement par sa bravoure et son air martial, mais aussi par sa distinction. Appartenant à une ancienne famille de Franche-Comté, intelligent, cultivé, il avait plu tout de suite à la belle société de Varsovie.

Or, au cours de cet hiver 1808, à un bal, le général fit la connaissance de la jeune Emilie Parys, fille de la comtesse Parys. La famille Parys était réputée pour son goût pour les belles-lettres et les arts, et ses femmes y étaient connues par leur charme, leur éloquence et leur intelligence. Emilie Parys, qui avait à peine dix-huit ans, était fort jolie et plut immédiatement au général Morand qui avait le double de son âge. Comme à cette époque on allait vite, le général pria le même soir le prince Joseph Poniatowski de le présenter à la mère de la jeune fille et trois semaines plus tard à l'église de la Sainte Croix de Varsovie eut lieu le mariage auquel assistaient le prince Joseph, le maréchal Davoust et toutes les hautes personnalités polonaises et françaises présentes à Varsovie.

Le même jour, le général emmena sa jeune femme chez lui. Il était alors logé à la "maison de Karas" (devant l'actuel monument de Staszyc). Toute la maison était éclairée "à giorno" et parée de fleurs et de plantes vertes, "selon l'habitude française" ajoute une description contemporaine. Le prince Joseph, en sa qualité de premier garçon d'honneur recut la jeune mariée à la porte du palais et sa sœur, la comtesse Tyszkiewicz lui offrit, selon la vieille coutume polonaise, en cela elle remplaça la famille du marié, le pain, le sel et le sucre.

La jeune épouse était habillée d'une tunique blanche de brocard, ouverte par devant et garnie de dentelle véritable du Brabant; elle portait en diadème une branche de myrte, n'avait pas de voile, selon l'usage de l'époque. Le prince lui tendit la main et la conduisit dans un petit boudoir tapissé de satin rose, où l'attendait sur une jolie table de marbre sa corbeille, garnie de velours blanc, avec son chiffre brodé en or sur le couvercle; elle y trouva, en outre d'une petite cassette de bijoux, quatre chaînes d'or, plusieurs douzaines de gants, des fleurs artificielles, des flacons de parfums et 30.000 Frs en pièces d'or de la part de l'empereur "Napoléon 1er à titre d'épingles pour la jeune mariée".

Quelques mois après la jeune générale, avec son mari et sa mère, se rendait en France où son mari la laissa bientôt seule dans sa propriété de famille, à Morand-Val, dans le Doubs, car il devait rejoindre l'armée. Ce ne fut qu'à l'issue de la campagne de 1809 contre l'Autriche que la jeune femme put être présentée à l'impératrice Joséphine, dont c'était les derniers jours de bonheur. Aux Tuileries, elle fut reçue et introduite par Mme de La Rochefoucauld, dame du palais de l'impératrice. La générale Morand portait la grande toilette, malgré l'heure matinale, 11 heures. C'était une robe assez longue, ronde, à la ceinture de laquelle on attachait une traine de la même étoffe que la robe. Cette robe pouvait être employée aussi bien pour les grandes cérémonies que pour les réceptions plus simples, mais alors on enlevait la traine.

L'impératrice recut la générale Morand dans un

petit salon, dit le salon bleu, assise dans une bergère, un peu à l'écart de la cheminée, car elle n'aimait pas à être près du feu. Après la triple révérence, elle dit très gracieusement à la générale de s'asseoir et la questionna sur sa famille, son voyage, ses impressions de France. Elle s'exprimait avec charme et bonté et prit seulement un ton aigre-doux en parlant de la beauté des dames polonaises; sans doute pensait-elle à Mme Walewska. La toilette de Joséphine, ses manières, tout indiquait en elle une aristocrate née. Mais elle avait déjà un air un peu mélancolique et l'âge la marquait assez visiblement.

La présentation de la jeune femme à l'Empereur eut lieu pendant les fêtes de chasse données à Grosbois. Cette fois-ci, Emilie Parys-Morand fut tellement impressionnée qu'elle ne sut pas répondre un seul mot à l'Empereur, lorsqu'il lui adressa très gentiment la parole. Mais cette timidité et ce respect muet plurent beaucoup à Napoléon qui n'aimait pas "les femmes belles parleurs". Il déclara à l'époux de la jeune beauté: "Morand, votre Polonaise est jolie, je vous en fais mon compliment," ce qui consola le général de la timidité de sa femme.

Celle-ci ne fut pas toujours aussi timide. C'est ainsi qu'en 1812 quand l'annonce de la désastreuse retraite de Moscou parvint en France, elle laissa ses enfants à sa mère et courut à travers l'Allemagne et la Pologne chercher son mari, dont elle n'avait aucune nouvelle. Elle arriva à Varsovie, mais Varsovie était déjà occupée par les Russes. Sa beauté, sa jeunesse firent un miracle: le général Tarannauschew l'autorisa à sortir de la ville et à gagner l'Allemagne. De là, elle revint en France et retrouva son mari et ses enfants.

D'autres épreuves l'attendaient. Le général alla se mettre aux ordres de Napoléon revenu de l'île d'Elbe. On sait qu'il resta fidèle jusqu'au dernier moment à l'Empereur dont il fut l'aide de camp pendant les Cent Jours et qu'après Waterloo il passa la Loire. Condamné à mort par contumace, il fut sauvé par sa femme qui, avec une grande énergie, arriva à obtenir une audience du tsar, Alexandre 1er. Grâce à l'intervention du tsar, la peine de mort fut commuée en l'exil et Morand put aller tranquillement habiter en Pologne, où il acheta avec le peu d'argent sauvé de la débâcle une petite propriété, Kawczyn, dans la woyevodie de Cracovie.

Le général Morand y mena la vie d'un propriétaire polonais. Il avait pu sauver sa très belle bibliothèque: il lisait, écrivait et essayait d'administrer son domaine mais, au témoignage des contemporains, il y réussait plutôt mal. Enfin en 1819, grâce à Decazes et au comte Pozzo di Borgo, les Morand purent revenir en France où on leur restitua Morand-Val. Naturellement ils n'allaient pas à la cour, mais la générale qui n'avait pas encore trente ans avait beaucoup de succès dans les salons de Paris et un jour elle charma tellement un vieux lord anglais qu'il demanda sa main à son propre mari qu'il avait pris pour son père!

La maison du général Morand fut longtemps à Paris considérée comme un centre d'amitié franco-polonaise. Il n'est guère de Polonais de marque de passage en France, sous la Restauration, qui n'y ait été reçu et accueilli.

Après la révolution de 1830, le général Morand fut réintégré dans l'armée. Créé pair de France en 1832, il mourut en 1835. Sa femme, qui lui survécut longtemps, était demeurée fidèle à ses origines polonaises et rendit de nombreux services à ses compatriotes de l'émigration.

Julien NOWAK.

Les Trois Mousquetaires

C'est l'histoire d'une aventure amoureuse, entre la reine de France, Anne d'Autriche et le duc de Buckingham, qui fut pendant un certain temps ambassadeur à la cour.

Le cardinal Richelieu, comme on le sait n'affectionnait pas beaucoup la reine Anne d'Autriche, et grâce à la perspicacité d'esprit dont il jouissait, il ne fut pas long à observer qu'une idylle naissait entre les deux. Aussi, réussit-il à faire renvoyer dans son pays le jeune noble anglais.

Le duc de Buckingham revint incognito à Paris et s'introduisit même jusqu'auprès de la reine. Peut-être connaissait-il moins le cardinal Richelieu que la reine Anne, mais il n'était pas sans imaginer dans quelle situation périlleuse il s'était placé.

Anne voulut éloigner d'elle le gentilhomme anglais, sachant qu'il pouvait de jour en jour être l'objet de la colère de Richelieu. Elle prit tous les moyens à sa disposition pour l'inciter à retourner en Angleterre.

Pour le décider à quitter le palais, la reine lui remit secrètement douze ferrets de diamant; ce sont des bijoux que le roi lui a donnés récemment à l'occasion de sa fête.

Mais le Cardinal, qui, comme on le sait, était toujours bien informé, a vent du fait, et il trouve vite un moyen de le révéler au roi afin de perdre la reine dans sa confiance. Il ne peut cependant tout lui déclarer car il n'a pas les preuves suffisantes. Que faire? C'est bien simple: organiser une réunion quelconque et inviter la reine à y porter ses précieux bijoux. La réunion était tout désignée, le bal des échevins de Paris.

La reine ne voit alors qu'un moyen de sortir de cette terrible impasse: rentrer immédiatement en possession de ses bijoux afin de détruire tout soupçon à son égard.

Il lui faut pour cela une personne dont elle soit assurée de la confiance. Les gens de cette trempe ne sont pas toujours con-

nus. Elle en trouve cependant un dans la personne du jeune chevalier d'Artagnan, qui se rend à

Prévenez les rhumes

par ce moyen sûr



AVANT de vous mettre au lit, respirez un peu de Gelée de Pétrole "Vaseline" par les narines. Elle lubrifie les délicates membranes du nez, protège contre les germes de rhumes, apaise l'irritation et la sécheresse. Dégage les conduits embarrasés. Parlez-en à votre médecin. Prenez par la bouche, la "Vaseline" calme l'irritation de la gorge et soulage l'enrouement. Inspirez et parfaitement pure. Les enfants ne se refusent pas à en prendre.

AVEZ SOIN DE TOUJOURS EXIGER LA VÉRITABLE "VASELINE", VÉRIFIEZ LA MARQUE QUAND VOUS ACHETEZ. Sans cette marque, vous n'obtiendrez pas le produit authentique de la Chesebrough Mfg. Co., Cons'd., 5520, ave. Chabot, Montréal.

Vaseline
MARQUE DÉPOSÉE

Londres accompagné de trois camarades, ramène les bijoux et le soir de la réunion, Madame porte majestueusement ses ferrets à la grande surprise du cardinal qui se voit pour une fois vaincu.

La distribution de ce film comprend des artistes de premier choix. Samson Fainsilber incarne le cardinal Richelieu avec tout le charme qu'on lui prête. Il en a les traits et nous ne saurions découvrir un artiste plus apte à remplir ce rôle si important dans le film.

Ce film passera au Bon Théâtre de Rimouski, la semaine prochaine, de lundi à mercredi.

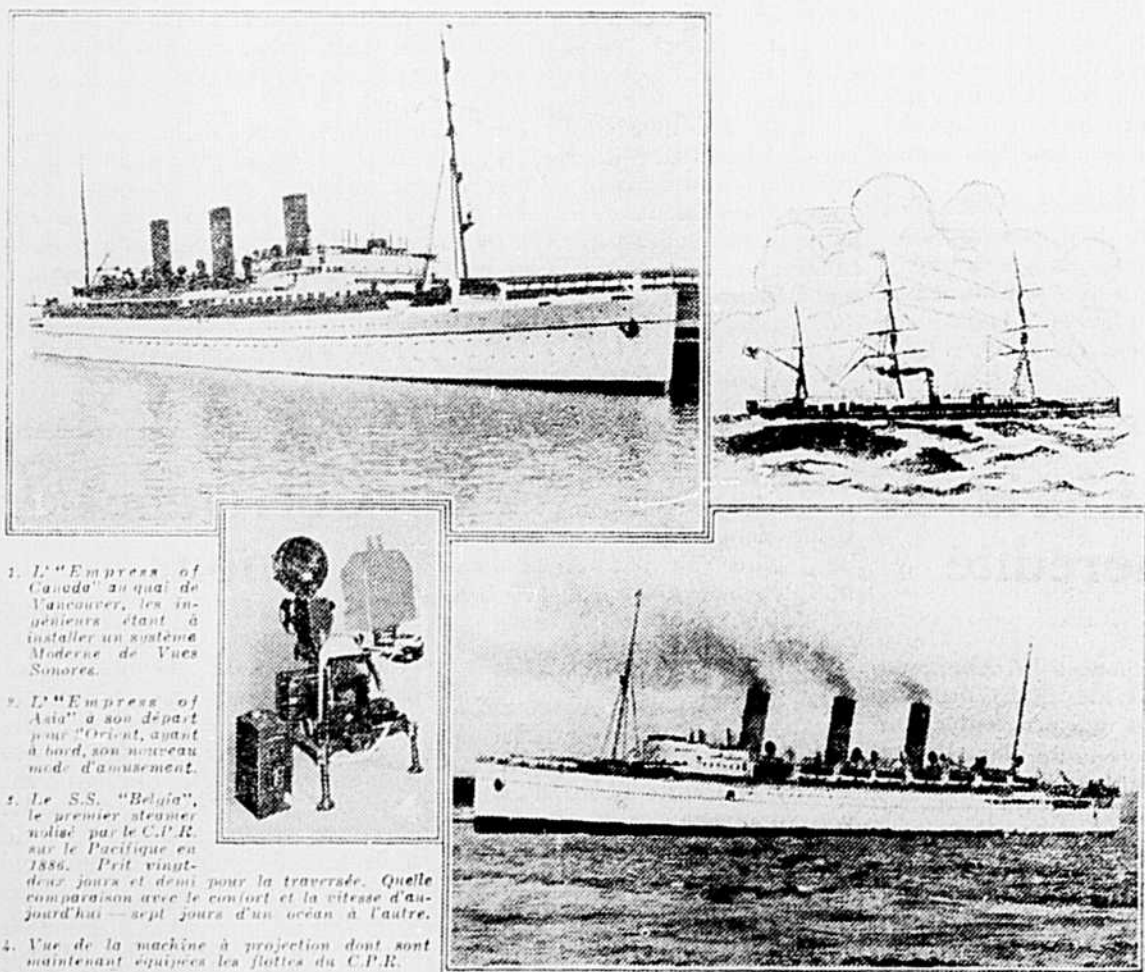
Un Noir Luisant!

Donnez à votre poêle un poli noir brillant par l'emploi de SULTANA. Une touche, un frottement et votre poêle est devenu éclatant.

MINE À POÊLE

SULTANA
SULTANA LIMITED MONTREAL

Les Flottes du C.P.R., tant de l'Atlantique que du Pacifique ont Maintenant leur Propre Cinéma

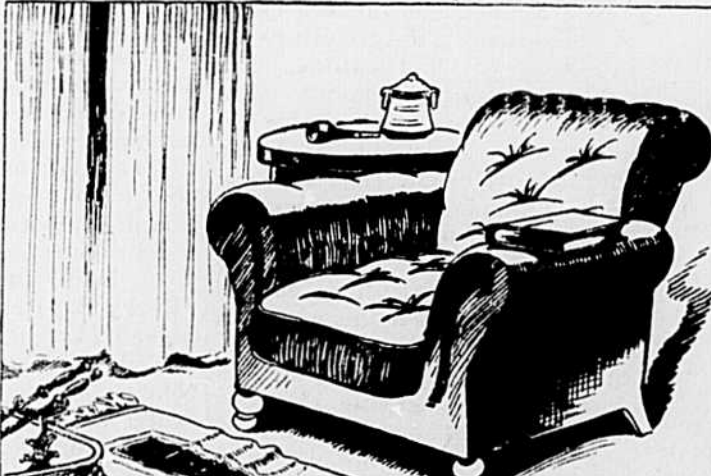


UNE autre preuve que le confort cède vite le pas au luxe dans les croisières sur l'océan, c'est que les "Empresses" et les "Duchesses" universellement renommées tant sur l'Atlantique que sur le Pacifique, dont le service sans pareil est reconnu par le public voyageur, sont maintenant pourvus des plus modernes appareils de Vues Sonores et Parlores, pour l'amusement et l'intérêt de leurs passagers.

A peine ces palais flottants étaient-ils amarrés à leurs quais au cours du mois, que les ingénieurs de la Northern Electric, préposés à l'installation complétaient leur travail en si peu de temps qu'au moment du départ les "Empresses du Canada", "Asia", "Australia", "Japan" et "Russia" ainsi que les Duchesses de "York", "Bedford" et "Richmond", emportaient comme passagers non inscrits, la personification des plus brillantes étoiles du firmament constellé de l'écran, ainsi que leurs nombreuses satellites qui pourrout à leur manière inimitable, grâce à un écran planté et un dispositif moderne de projection dissimulés dans le vivier, amuser et intéresser les voyageurs autour du monde dans leurs randonnées vers les ports romantiques des Sept Mers. L'"Empress of Britain" fut pourvu du Système de Vues Sonores lorsqu'il fut lancé, il y a deux ans et le "Duchess of Athol" le sera bientôt à son premier voyage à Montréal, ce printemps.

T'a pas ?

(DÉJÀ ESSAYÉ CETTE FAÇON DE PASSER UNE SOIRÉE AGRÉABLE?)



T'a pas déjà choisi un livre intéressant et réservé le grand fauteuil devant la cheminée -



allumé ta pipe après t'être installé confortablement -



ouvert une bouteille de BLACK HORSE et rempli joyeusement ton verre -



puis déguste lentement le contenu en savourant ta pipe et ton histoire? T'a pas jamais passé soirée plus agréable!

Dites simplement -
"Bière"

BLACK HORSE

HORSE
Dawes, S.V.P.

A l'hotel de ville

(Extraits des débats du Conseil à la séance du 3 avril 1934)

Le pro-maire fait la lecture d'une lettre de l'Hon. Francoeur, ministre des Travaux Publics, relative à l'élargissement du pont sur la rivière Rimouski.

L'échevin Morissette:—Ils devraient partager ça un peu avec ce qu'il y a sur l'île d'Orléans.

Le pro-maire, M. Lepage:—Où ils en ont pas mal sur l'île d'Orléans.

L'échevin Morissette:—Ils en mettent trop là. Ça devient épouvantable. Ils disent dans leur lettre: le budget ne leur permet pas.

L'échevin Lévesque:—Il a donné un ordre aux ingénieurs de faire un relevé.

L'échevin Côté:—C'est un préambule.

L'échevin Morissette:—Ils vont toujours finir par nous répondre définitivement. Quand on demande quelque chose pour Rimouski, le budget ne leur permet jamais. Ils démentent ailleurs.

L'échevin Michaud:—Il aurait fallu demander ça avant que le budget soit épuisé.

L'échevin Morissette:—Si on n'a pas une réponse favorable, on s'efforcera notre demande.

Le pro-maire:—D'abord, ils nous promettent de faire une expertise, de faire un relevé.

Le pro-maire fait la lecture d'une lettre de l'échevin Morin contenant la démission officielle de celui-ci comme représentant du Quartier St-Germain, Siège No 2, de la Ville de Rimouski.

3 avril 1934.

M. Georges D'Auteuil,
Secrétaire-trésorier
de la Ville de Rimouski,
Rimouski.

Monsieur,

Un bref de Quo Warranto ayant été émis contre moi sur requête de quatre contribuables de mon quartier: MM. Paul Hubert, inspecteur régional des Ecoles, René Bellavance, boucher, Lucien Grenier, agent, et Louis Ouellet, tourne-clef, je crois devoir offrir ma démission comme échevin, représentant la division au siège No 2 du Quartier St-Germain au conseil municipal de la Ville de Rimouski.

Considérant qu'une défense en Justice est très dispendieuse, mes moyens pécuniaires ne me permettant pas d'opposer au bref émis contre moi une défense telle que j'entendrais et pourrais la faire, j'ai cru bon de me soumettre aux procédures qui m'ont été signifiées, en laissant les contribuables de la Ville de Rimouski, et en particulier ceux qui m'ont fait l'honneur de m'élire échevin le 1er février 1933, libres de juger la conduite des requérants du Quo Warranto. Vous me permettrez cependant d'avouer que c'est avec un sincère regret que je quitte le siège que j'occupais depuis si peu un peu plus d'une année, au cours de laquelle j'ai agi au meilleur de ma connaissance, sans recevoir ni m'attendre d'avoir aucune rémunération directe ou indirecte. Je m'attendais évidemment encore moins d'avoir à payer quelque \$200 pour me retirer. Je ne cache pas que ces messieurs Hubert, Bellavance, Grenier et Ouellet m'ont causé une désagréable et coûteuse surprise le six mars dernier, c'est-à-dire juste au lendemain d'une séance régulière du Conseil. J'aurais préféré qu'ils me prévissent de leur intention.

Quoi qu'il en soit, j'ai appris, par l'intervention de ces messieurs, mais à mes dépens, que le fait pour un échevin, ou même un maire, de devoir, après les quelques jours fatals de leur éligibilité, des taxes à la Ville qu'ils représentent les rend ipso facto passibles de déqualification et de déchéance. Cette leçon me permet de conclure que mes prédécesseurs durant plus de cinquante ans, de même que mes propres collègues actuels au Conseil de Ville ont toujours été ponctuels à payer leurs taxes et redevances municipales dans le délai rigoureusement fixé par la loi, puisque Messieurs Hubert, Bellavance, Grenier et Ouellet, ou d'autres contribuables aussi zélés qu'eux-mêmes pour l'observance de cette particularité, n'ont jamais jugé à propos d'intenter de telles procédures, de recourir au bref de Quo Warranto, pour s'en servir contre d'autres que moi, soit avant mon élection, soit depuis que j'ai été élu. Il se peut, d'autre part, que des raisons de conscience ou des raisons que ma raison ne connaît peut-être pas, les aient induits à châtier l'un et à épargner les autres.

Je vous prie donc, monsieur le secrétaire, de recevoir ma démission comme échevin du siège No 2 du quartier St-Germain de la Ville de Rimouski et de la faire connaître sans retard au Conseil, en même temps que cette communication, comme contenant ma résignation officielle, avec prière de l'accepter séance tenante selon mon désir.

Votre dévoué,

GEO.-A. MORIN,

Echevin du Quartier St-Germain,
Siège No 2.

L'échevin Morissette:—Quelles sont les procédures que nous avons à ce sujet-là?

Le secrétaire:—La démission a été reçue officiellement. Vous pouvez l'accepter séance tenante; vous pouvez l'accepter comme vous voudrez.

L'échevin Michaud:—Je crois que c'est une question assez sérieuse et qu'on devrait ajourner la séance à vendredi; attendre le maire.

L'échevin Côté:—Je propose-rais qu'on accepte la démission de M. Morin. Je crois que monsieur Morin calcule de faire accepter sa démission ce soir afin de pouvoir se présenter de nouveau. C'est avec regret. Toutefois, on devrait l'accepter. Autrement, si on insiste pour retarder l'acceptation de sa démission, on pourrait l'empêcher de se présenter et si le Conseil l'accepte de cette manière on empêcherait un reus.

L'échevin Michaud:—Je ne m'objecte pas, mais c'est un cas qui demande considération.

(Le secrétaire fait la lecture d'un article de la loi disant que tant que la démission d'un échevin n'est pas acceptée, elle n'a pas d'effet.)

L'échevin Côté:—Quel intérêt avons-nous à retarder, s'il nous le demande?

Le pro-maire, M. Lepage:—Il dit que c'est son désir.

L'échevin Côté:—Moi, c'est mon opinion.

L'échevin Morin (qui se tient parmi les spectateurs):—Me permettez-vous d'ajouter quelque chose?

Le pro-maire:—Oui.

L'échevin Morin:—Je tiendrais, vous savez, à ce que ma démission soit acceptée ce soir pour des raisons toutes particulières. Dans le commencement de mai, je crois que je serai absent d'ici et puis, d'après la loi, une réélection doit se faire dans les 30 jours après l'acceptation par le Conseil de la démission des échevins. C'est pourquoi j'ai insisté un peu pour qu'on accepte ma démission séance tenante, et je ne vois pas de raisons pour le Conseil de ne pas accepter ma démission séance tenante, pour me permettre de me présenter de nouveau. Je m'attends de m'absenter dans le commencement de mai. Je vous demanderais de l'accepter; ce n'est pas une question sérieuse.

L'échevin Morissette:—C'est une question sérieuse. Il s'agit de savoir si un siège peut rester vacant.

L'échevin Morin:—Un siège peut rester vacant 3 ans, 5 ans. Je ne vois aucune raison que vous remettiez la décision.

Le pro-maire:—Si vous n'insistiez pas comme vous insistez là, ne trouveriez-vous pas que ce serait drôle de la part du Conseil?

L'échevin Morin:—Franchement, vous me feriez plaisir et la raison que j'invoque c'est que je serai absent. Il y a une autre affaire que les échevins pourraient faire: c'est de remettre ma démission de séance en séance. Vous pourriez me tenir 6 mois, 8 mois.

Le secrétaire:—Je crois qu'après trois mois consécutifs le Conseil doit déclarer le siège vacant. (Le secrétaire fait la lecture d'un article de loi à ce sujet.)

L'échevin Morin:—Je vous demande pardon. Voulez-vous lire cet article-là? Il dit qu'au bout de trois mois un échevin qui ne siège pas...

Le secrétaire:—Il dit: quand un échevin n'assiste pas aux séances du Conseil pendant 3 mois consécutifs son siège est vacant.

L'échevin Morin:—J'y suis.

Le secrétaire:—Ils disent qu'un siège ne peut pas rester plus que trois mois consécutifs.

L'échevin Morissette:—Je n'aurais pas d'objection à aujourd'hui; le maire va revenir de Québec.

L'échevin Morin:—Monsieur Morissette, je vous demande pardon si je m'adresse directement à

vous. Ce n'est pas une question aussi sérieuse que ça. Il s'agit d'accepter la démission d'un échevin. L'affaire est claire comme de l'eau de roche. Si ça vous fait de la peine, je vous demande comme un plaisir pour moi de l'accepter parce que si vous retardez d'une séance à l'autre ça pourrait me causer des préjudices. D'un autre côté, je tiens à reprendre mon siège.

L'échevin Lévesque:—Mais, est-ce que vous ne pourriez pas attendre à la fin de la semaine?

L'échevin Morissette:—Monsieur Morin donne sa démission et il ne donne pas les raisons.

Le pro-maire:—Il les donne.

L'échevin Côté:—Je crois que n'importe lequel échevin peut donner sa démission.

Le pro-maire:—Où. Mais le Conseil est libre de l'accepter ou de ne pas l'accepter.

L'échevin Côté:—Mon idée, c'est que le Conseil, la dernière fois, disait qu'on ne voulait pas intervenir dans cette question de Quo Warranto. On l'a admis la dernière fois. Je crois qu'en acceptant sa démission on montre-rait qu'on est indépendant.

Le pro-maire:—Monsieur Morin demande qu'on accepte sa démission. On peut le faire, pour ça ce serait avec regret, mais par tout.

L'échevin Côté:—Dans l'affaire du Quo Warranto, c'est une question de taxes, mais je suis certain qu'il y en a plusieurs qui sont dans le même cas. Je ne voudrais pas m'en vanter trop fort. Maintenant, je parle seulement pour moi; je ne parle pas pour le Conseil.

L'échevin Michaud:—Je demande simplement de retarder 3 ou 4 jours.

L'échevin Morin:—Sérieusement, je sais que je vous ennuie beaucoup de plaisir en ne siégeant pas avec vous autres et c'est pour cette raison que je demande que ce soit accepté ce soir.

Le temps sera plus court et vous sourirez moins de mon absence.

L'échevin Lepage:—Quand doit-on avoir du comité?

L'échevin Lévesque:—On pourrait ajourner à la séance à vendredi.

L'échevin Michaud:—Le maire va être ici vendredi?

Le secrétaire:—Où.

L'échevin Michaud:—Pourquoi n'ajournerait-on pas à vendredi soir?

L'échevin Morin:—Franchement, je crois que je pourrais "toffer" encore trois jours.

L'échevin Morissette:—Vous devriez être capable de "toffer" ça, parce que Ernest Desjardins m'a déjà dit qu'il avait "toffé" six mois en prison sans perdre de temps.

L'échevin Morin:—C'est une comparaison qui est à point.

L'échevin Morissette:—Si vous aviez toujours été à point, vous ne seriez pas où vous êtes là.

L'échevin Morin:—Je pourrais vous dire que vous n'avez pas toujours été en temps avec vos taxes. Je trouve que ces gens-là ont raison.

L'échevin Morissette:—Ce n'est pas seulement pour cela; il y a d'autre chose.

L'échevin Morin:—C'est absolument pour cette raison que j'ai présenté ma démission.

(Ici la discussion prend une allure très vive et des mots piquants sont rapidement échangés entre l'échevin Morin et l'échevin Morissette.)

L'échevin Côté:—Je demanderais que cet incident soit clos.

L'échevin Morissette:—D'abord, la première chose, je ne vous ai pas attaqué.

L'échevin Morin:—C'est votre allusion de tout à l'heure: vous m'avez comparé à Ernest Desjardins.

(La séance est ajournée à vendredi soir le 6 avril.)

Une voiture remarquablement perfectionnée

LE CHEVROLET SIX 1934

On annonce aujourd'hui le Chevrolet Six pour 1934. C'est probablement le modèle annuel le plus amélioré depuis l'entrée de cette voiture dans le domaine des six cylindres. Son moteur de 80 chevaux, au dire de la General Motors of Canada Limited, est le plus puissant et le plus efficace jamais employé dans un Chevrolet. D'un type très intéressant, ce moteur est le fruit de trois années de recherches et d'épreuves. On voulait le rendre plus souple et plus silencieux, le résultat a certainement récompensé tous les efforts qui ont été faits dans ce sens.

Outre une performance éclatante, le nouveau Chevrolet présente un nombre de perfectionnements dont le plus intéressant est sans doute la nouvelle suspension indépendante des roues avant que le public désigne sous le nom de "genou mécanique." C'est une contribution inestimable au confort de roulement. Les ressorts individuels des roues avant sont également un facteur de sûreté. La direction est maintenant beaucoup plus stable et vraiment facile.

Une nouvelle distribution du poids a été effectuée en avançant le moteur et en plaçant le siège arrière un peu en avant de l'essieu arrière. Les nouveaux Chevrolet ont une meilleure apparence que jamais. Il n'y a pas de doute que leur empatement de 112" a largement contribué à embellir les lignes de la voiture.

LES CARROSSERIES FISHER Comme l'an dernier, la Ventilation Fisher Sans Courant d'air se trouve dans toutes les carrosseries fermées. Toutes les carrosseries sont environ 3 1/4 pouces plus longues, le capot ayant été de 1 1/4 pouce et les portes avant étant 2 pouces plus larges. A l'intérieur, la chose donne plus d'espace; 2 1/2 pouces de plus dans le compartiment arrière.

Le moteur du Chevrolet de 1934 est plus puissant, mais il est aussi plus souple, plus silencieux et plus économique que n'importe quel de ses prédécesseurs. Avec le même alésage et la même course 3-5 16 x 4 pouces—le moteur de cette année possède un rendement maximum de 80 chevaux à 3,300 révolutions par minute et produit une torsion de 150 pieds-livres sur une échelle de vitesse de 800 r. p. m. à 2,000 r. p. m. Un des plus importants perfectionnements de ce moteur remarquable est la culasse de cylindre dite "flamme bleue", un développement entrepris il y a plus

de trois ans et dont le perfectionnement a exigé des milliers et des milliers d'épreuves sur la route. Les possibilités de ce nouveau type de culasse furent découvertes il y a trois ans, alors qu'on demanda aux ingénieurs de Chevrolet de dessiner un auto de course avec moteur à faible déplacement de pistons, mais capable de produire une énergie exceptionnelle. Naturellement, cela exigeait des soupapes de plus fort diamètre que celles qu'on pouvait accommoder de la manière ordinaire. Le dessin qui répondit à la demande mentionnée donna lieu au perfectionnement que nous trouvons aujourd'hui dans le Chevrolet 1934.

Le nouveau moteur Chevrolet comporte d'autres caractéristiques reposant sur plusieurs années d'expérience, entre autres le nouveau système de refroidissement du moteur.

LE GENOU MECANIQUE, Le dessin des ressorts avant est propre, compact et efficace. Tout le mécanisme des ressorts et les amortisseurs hydrauliques à double action baignent dans l'huile, dans un carter solidement soudé et rigidement fixé au cadre.

Après avoir accru la vitesse et toute la performance en général, il convenait d'améliorer le système de freinage en proportion. C'est ce que les ingénieurs ont fait en rendant les freins plus sûrs et plus positifs, sans nuire à leur souplesse.

Le Chevrolet offre aussi le Starter dans les modèles de 1934 un dispositif qui élimine le bouton de démarrage. La pédale d'accélération est reliée au dispositif de démarrage.

Il y a une très grande variété de modèles de carrosseries.

PACIFIQUE CANADIEN



Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre ou par mer? Nous sommes à votre entière disposition en tout temps.

Pour renseignements et billets adressez-vous à C.-A. LAN-GEVIN, Agent du Traffic-Voyageurs, Pacifique Canadien, Gare du Palais, Québec, représentant toutes les lignes de navigation océanique, ou à P.-E. GINGRAS, Agent de District, Gare Windsor, Montréal.

LE BON THEATRE

DEUX PROGRAMMES QUE NOTRE CLIENTELE ATTENDAIT AVEC IMPATIENCE

9, 10 ET 11 AVRIL

Les Trois Mousquetaires

L'événement cinématographique du mois d'avril. MILADY qui sera à l'affiche le 16 avril est la suite de LES TROIS MOUSQUETAIRES.

12, 13 ET 14 AVRIL
LILIAN HARVEY ET HENRY GARAT

Le Chemin du PARADIS

Deux charmants acteurs dans un bijou de comédie musicale.

DE LA GAÏETE! DE LA JEUNESSE! DE L'AMOUR!

ADMISSION: 25c. et 35c. (Taxe incluse)
Nous sollicitons votre encouragement.

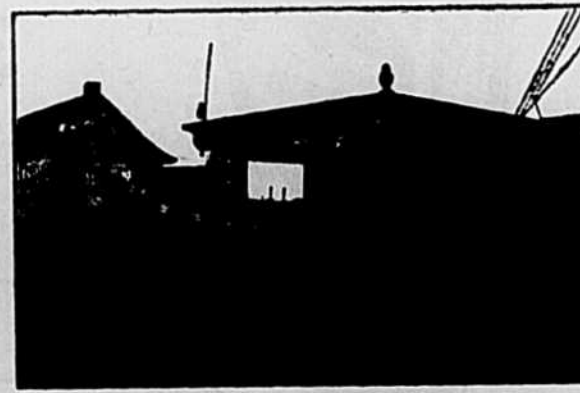
Les deux sous un contrôle nouveau

IMPERIAL OIL

BRITISH AMERICAN OIL



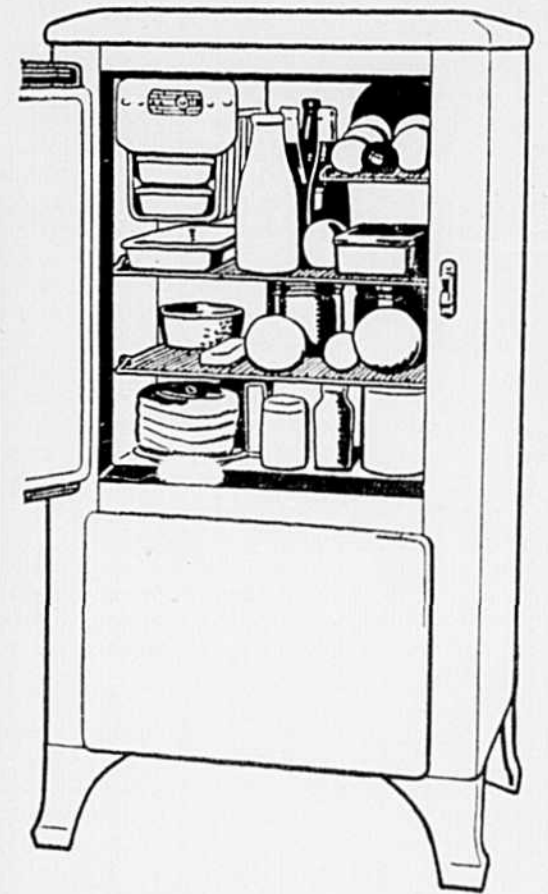
GARAGE MORIN ENRG.



SERVICE MODERNE ENRG.

Je sollicite votre encouragement. Satisfaction garantie. PIERRE MADORE, Prop.

CARACTERISTIQUES D'UN KELVINATOR



SEIZE POINTS ESSENTIELS pour une bonne REFRIGERATION

Le réfrigérateur est-il fabriqué par une compagnie sérieuse, possédant l'expérience voulue dans le domaine de la réfrigération électrique?

Y a-t-il abondance d'espace pour les aliments sur les tablettes?

Le cabinet lui-même est-il bien conçu, solidement construit et convenablement isolé?

L'appareil peut-il congeler une quantité suffisante de glace? (La quantité de glace, plutôt que le nombre de cubes, qui peuvent être gros ou petits, doit être prise en considération.)

Le réfrigérateur maintiendra-t-il constamment la température pour assurer la conservation des aliments?

La congélation des cubes de glace et des desserts peut-elle être accélérée au besoin?

Cette très grande rapidité de congélation des cubes de glace peut-elle affecter la température sur les tablettes aux vivres? (Une température trop basse sur les tablettes pourrait en effet être préjudiciable aux aliments.)

Y a-t-il un endroit pour garder, à une température en bas du point de congélation, de la crème glacée, des viandes, du poisson, du gibier ou des cubes de glace supplémentaires?

Est-ce que ces différentes températures: (a) congélation extra rapide; (b) congélation rapide; (c) entreposage au-dessous du point de congélation; et (d) température pour la conservation normale des aliments, sont maintenues automatiquement, sans exiger d'attention de la part de la ménagère?

Le mécanisme réfrigérant se met-il en marche souvent ou fonctionne-t-il peu fréquemment? (Moins il y a de "départs" et d'"arrêts", plus le mécanisme dure longtemps et moins élevés sont les frais d'opération.)

Pendant combien de temps l'unité réfrigérante continuera-t-elle à refroidir le cabinet, même si le courant électrique a été coupé? (La réfrigération devrait continuer durant à 10 à 12 heures.)

Est-ce que l'arrière de toutes les tablettes, même les plus basses, peut être atteint sans qu'il soit nécessaire de s'agenouiller ou de s'asseoir?

A-t-on pris les mesures nécessaires pour garder les légumes frais et croustillants?

Est-ce que le dessus du réfrigérateur peut être utilisé pour y déposer des plats, pendant que vous réarrangez l'intérieur du cabinet?

Le réfrigérateur ajoutera-t-il à l'attrait général de la cuisine?

Est-ce que l'expérience des usagers, pendant une longue période d'années, a démontré que le réfrigérateur était efficace et durable?

Un Kelvinator vous donnera la Réponse à ces Questions

LA COMPAGNIE DE POUVOIR
DU BAS ST-LAURENT

Rimouski, Amqui, Cabano, Trois-Pistoles.

La vie parisienne entre 1856 et 1866

JUGÉE PAR UNE POLONAISE
(par le sénateur LEON LUBIENSKI)

Une des plus anciennes et des plus importantes revues polonaises du XIXe siècle a été, à partir, de 1841, la *Bibliothèque de Varsovie*, tirée de la *Revue des Deux Mondes*, s'inspirant de sa formule, mais dont peut-être les livraisons étaient plus volumineuses. Cette revue publiait dans chaque numéro une longue chronique parisienne, où l'on mentionnait fort consciencieusement tous les événements parisiens, pièces de théâtre, nouvelles, romans, courants littéraires, discours de l'Académie, aussi bien que les inventions ou l'inauguration des nouvelles lignes de chemin de fer.

C'est donc toute la vie de Paris pendant le Second Empire et celle de la troisième République jusqu'à la fin du XIXe siècle, qui passe devant nos yeux, lorsque nous lisons ces pages écrites par deux femmes de lettres, qui étaient aussi d'excellentes journalistes: Mme Sophie Wegierska et Mme Séverine Duchinska.

La première a tenu la rubrique de la *Chronique parisienne* pendant dix ans, de 1856 à 1866; la seconde prit sa succession et la conserva à peu près jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Avant de feuilleter leurs correspondances de Paris, regardons d'abord ces deux femmes de lettres, elle-mêmes. Elles se ressemblaient par leur grande beauté, par leur talent et par leur facilité de style. Toutes les deux aussi aimaient à recevoir leurs compatriotes et les écrivains français, et leur hospitalité était presque proverbiale.

Sophie Wegierska adorait Montmartre, elle y habitait rue Laval. Plus d'une fois, elle a décrit dans ses articles le charme de Paris vu du haut de Montmartre, le soir et surtout le matin, lorsque l'air est pur et que la vue s'étend au loin. On entendait qu'elle avait le pressentiment de tout ce qu'elle allait devenir ce charmant quartier. Il convenait, du reste, fort bien au caractère de Sophie Wegierska. C'était une femme assez romanesque: fille de Louis Kaminski, traducteur du Tasse et de Pope, elle avait de qui tenir au point de vue littéraire. Mal mariée, elle eut beaucoup de déboires; une seconde union, très heureuse, se termina trop vite par la mort de son mari. Triste, déçue, la jeune femme vint vivre à Paris et y trouva la consolation dans sa vocation littéraire. Elle ne voulut jamais accepter aucun secours de la part de sa famille et courageusement gagna sa vie avec sa plume. De 1856 à 1866, chaque numéro de la *Bibliothèque de Varsovie* contient une longue "Chronique Parisienne", due à la plume de Sophie Wegierska.

Ces chroniques touchent tout. Voici un concert aux Tuileries, où Napoléon III donne des preuves de beaucoup de goût et d'une grande culture musicale; voici un nouveau ballet hindou "Sakountala" qu'elle décrit en détail. Voici des pièces nouvelles dans les différents théâtres parisiens. Sophie Wegierska a une sympathie visible pour le théâtre français. Elle admire chez le "jeune Dumas", non seulement son talent, mais aussi

son adresse et sa chance. Et une de ses plus belles correspondances est celle où elle parle de la mort de Rachel qu'elle apprécie infiniment et dont elle trace la biographie détaillée. Mais Sophie Wegierska avait un solide bon sens. C'est ainsi que, parlant du célèbre roman, d'Octave Feuillet "Le roman d'un jeune homme pauvre", elle en souligne les invraisemblances, comme le saut de Maxime Odier du haut de la tour après lequel il se casse le bras, accident "qui ne semble nullement nuire à son activité". Elle reproche aussi à l'auteur d'abuser du hasard. Par hasard, le héros du roman trouve les documents qui l'intéressent, par hasard l'héroïne apprend la vérité sur le héros... et Sophie Wegierska conclut moqueuse: "La main sur le cœur, dites-moi, amis lecteurs, n'y a-t-il pas un peu trop de hasards dans ce roman"? Le critique d'aujourd'hui lui donnerait sans doute raison.

Elle aime aussi à souligner l'activité littéraire ou artistique des femmes. Ainsi, n'oublie-t-elle pas de faire, en quelques mots, l'éloge de Delphine Gay et Mme de Girardin, le jour de l'anniversaire de sa mort. De même, elle parle chaleureusement et souvent dans ses correspondances, de Rosa Bonheur.

Chaque invention nouvelle, chaque exposition, chaque Musée l'intéresse passionnément et elle s'empresse de les faire connaître à ses lecteurs. On sent que, pour cette femme déçue et malheureuse, Paris est devenu une sorte d'amis très cher et qu'elle voudrait le faire aimer.

Séverine Duchinska, qui lui succéda en 1866 comme correspondante parisienne de la *Bibliothèque de Varsovie*, mariée à F. Duchinski, bon historien, eut une vie beaucoup plus facile et plus sereine que Sophie Wegierska. Comme quartier, elle aimait surtout Passy "la campagne de Passy", dont la proximité avec Paris lui permettait de profiter des charmes de la grande ville. Elle y passa presque toute sa vie, recevant et réunissant autour d'elle des Polonais et des Français. Plus sentimentale que Sophie Wegierska, elle avait un gentil talent poétique, mais moins d'esprit critique. Comme elle parlait parfaitement bien le français, elle fit plusieurs conférences à Paris, certaines à la Société de Géographie. Très cultivée, Séverine Duchinska a fait de bonnes et substantielles correspondances de Paris, mais elles sont moins vivantes et moins amusantes que celles de Sophie Wegierska; quoiqu'il en soit, les lecteurs de la *Bibliothèque de Varsovie* continueront à être informés de toutes les nouveautés parisiennes et très consciencieusement.

Ces deux Parisiennes adoptives ne quittèrent leur Paris que pour aller dormir leur sommeil éternel au petit cimetière polonais de Montmorency. Leurs correspondances, qui n'ont pas été recueillies en volume, mériteraient d'être publiées, moins rapidement que nous ne l'avons fait dans cette chronique.

LEON LUBIENSKI. Ancien Sénateur.

A l'hôtel de ville

Mardi, le trois avril mil neuf cent trente-quatre, a une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à 8 hrs p.m., sont présents: monsieur le procureur Martin-J. Lepage, et messieurs les conseillers Albert Michaud, Leo Levesque, Elzéar Côté et Oscar Morissette, formant quorum sous la présidence du procureur en l'absence du maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir:

Liste de paye No 16, \$28.37; Liste de paye No 17, \$152.63; Liste de paye No 18, \$47.25; Elzéar Morissette, \$1.30; Michaud Frères, \$0.20; Romuald Paquet, \$9.95; Imprimerie Générale, \$25.34; Bureau des Ex. Electriques, \$10.00.

Vu les mutations de propriétés suivantes: M. Emile Côté à Mme M.-Louise St-Laurent, numéro p178; M. Jules Thibault à M. Arthur Tremblay, numéro p568; M. Elzéar Côté à The British American Oil Ltd, numéros 314 et p315, au cadastre officiel de cette ville, le secrétaire-trésorier est chargé de noter ces mutations dans les livres et rôles d'évaluation et de perception de cette municipalité.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à M. Hermel Bélanger, conformément au certificat d'alignement donné par l'inspecteur et aux règlements de cette ville.

Le conseil reçoit les communications suivantes:

Un rapport du Comité général, en date du 26 mars 1934, lequel rapport est accepté et ratifié par le conseil. Une lettre de l'Hon. M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux publics de la province en réponse à la demande du conseil relative à l'élargissement du pont sur la rivière Rimouski. Une lettre de M. A.-J. Rioux demandant de faire connaître le résultat d'une expertise qui aurait été faite par le Gouvernement provincial sur la possibilité de construire un pont au sud du chemin de fer, sur la rivière Rimouski. Une lettre de Sir Eugène Fiset accompagnée d'une réponse de l'Hon. Ministre des Finances à Ottawa, au sujet de la résolution du conseil municipal protestant contre le projet de taxation sur le tabac en feuille. Une lettre de la "Canadian Fire Underwriters Association", accompagnant un rapport concernant l'inspection qui a été faite à Rimouski le 29 janvier dernier de tout le système de protection contre l'incendie.

Une lettre de l'Ingénieur de Division du Ministère de la Voirie attirant l'attention du conseil sur les dispositions de la loi concernant l'entretien des chemins améliorés à l'époque du dégel. Une lettre de M. Geo.-A. Morin donnant sa démission comme échevin de la ville de Rimouski, siège No 2 du quartier St-Germain.

Proposé et résolu que le secrétaire-trésorier soit chargé d'écrire au département des Travaux publics à Québec pour connaître les détails de l'expertise faite sur la rivière Rimouski en vue d'étudier le projet de construction d'un pont au sud du chemin de fer.

Proposé et résolu que le rapport de la "Canadian Fire Underwriters Association" soit référé au Comité général pour étude et considération.

Proposé et résolu que ce conseil s'ajourne au six avril courant, à 8 h. p.m., pour la considération et la dépêche des affaires inscrites.

Le grand nettoyage DU PRINTEMPS

Certains faits viennent s'associer aux différentes saisons de l'année. Chez nous, le grand ménage est une véritable tradition. Il y a à peine une génération passée, le printemps amenait le grand chambardement de la maison. Les vêtements d'hiver et les couvertures chaudes étaient enroulés dans des coffres. Le grand nettoyage s'étendait à l'organisme humain et le mot printemps signifiait aussi purification.

Les manières de vivre ont changé et le "grand ménage" a pratiquement disparu. Les grands tapis couvrant entièrement les planchers et les lourdes draperies ont fait place à des tapis moins grands et à des rideaux plus légers. Le balai a été remplacé par le balai aspirateur. Le nettoyage étant ainsi facilité se fait plus régulièrement et élimine ainsi la période intensive du grand ménage.

Comme question de fait, aucune saison de l'année ne commande la purification de l'organisme. Les malaises ou l'engourdissement que les gens ressentent vers la fin de l'hiver ne sont pas tant dus à l'hiver même qu'à la façon peu hygiénique dont ils ont vécu durant ce temps.

Combien de gens, en effet, passent l'hiver enfermés dans des pièces surchauffées, étant ainsi privés du bon air dont ils ont besoin. L'air froid n'est pas nécessairement de l'air pur, mais l'air des pièces surchauffées et non ventilées l'est encore moins.

Exception faite des personnes dont le travail exige un effort musculaire et de celles qui s'adonnent aux sports d'hiver, il se fait une moins grande dépense d'activité physique durant l'hiver, et par conséquent, l'organisme ne reçoit pas autant de nourriture; c'est souvent durant ce temps où une quantité moins considérable de nourriture est requise que les gens en prennent le plus d'où vient un déséquilibre de l'organisme et les mauvais effets d'une alimentation exagérée.

Ces malaises résultant d'habitudes d'inséances qui ont duré tout l'hiver ne sauraient être guéris par la purge du printemps. Il n'y a aucune raison pour laquelle l'hiver doit ainsi être préjudiciable à la santé. Une alimentation bien ordonnée et l'air pur sont à la base de la santé en toute saison; que l'on se surveille donc en conséquence.

Les périodes dangereuses de la vie et les saisons dangereuses de l'année peuvent être prévenues; cela est très facile si l'on se rend

compte que le danger est réellement dans les mauvaises habitudes de vie. Les simples règles de l'hygiène doivent être appliquées.

Aux obsèques de M. Pierre Deschène

Rectification

Dans notre compte rendu des funérailles de M. Pierre Deschène, en notre numéro du 23 il a été dit, par erreur, que le Dr Le Blanc touchait l'orgue, alors que c'était Mlle Jeanne Gagnon qu'il aurait fallu dire. Nous prions Mlle Gagnon d'agréer nos excuses.

St-Fabien

Baptêmes

Le 11 mars, était baptisée Marie-Céline, enfant de M. et Mme Joseph Morin. Parrain et marraine, M. et Mme Henri Côté, oncle et tante de l'enfant.

Le 12, Marie-Anita, enfant de M. et Mme André Caron. Parrain et marraine M. et Mme Jules Caron.

Le 21, Joseph-Fabien-Benoît, enfant de M. et Mme J.-Gabriel Cimon. Parrain et marraine M. Joseph Cimon et Mlle Aima Cimon.

Le 26, Joseph-Ovide, enfant de M. et Mme Roméo Berger. Parrain et marraine M. et Mme Jules Berger, oncle et tante de l'enfant.

Décès
Le 23 mars, avaient lieu les funérailles de Pierre Roy, veuf de Dame Sénéville Mercier, décédé le 20, à l'âge de 84 ans.

De passage

Etaient en promenade pour la fête de Pâques: MM. et Mmes A. Rousseau et Roméo Bélanger, de Rimouski, M. et Mme Ls-Ph. Deschênes, de Trois-Pistoles, et M. Jean Belzile, de Québec, comptable de la Banque de Montréal.

OLIVIER SIDING

Nous avons le regret d'annoncer la mort du jeune Robert Katty, enfant de M. Willy Katty, décédé vendredi dernier, à l'âge de 2½ ans, ainsi que la mort de Madame Willy Katty, mère du jeune Robert, décédée après quelques jours de maladie. La défunte était âgée de 42 ans. Les porteurs étaient MM. André Chapadeau, Benjamin Godet, Lazare Maltais, Jos Pinet. M. François Leblanc portait la croix. La sépulture s'est faite vendredi saint, dans l'après-midi. Une grande foule de parents et d'amis conduisait la dépouille mortelle au cimetière. La défunte était la fille de M. Jimmy Savoie, de Petite Rivière-du-Loup, Co. Restigouche. Elle laisse pour pleurer sa perte, son époux et sept autres jeunes enfants.

Nous avons eu la semaine dernière, une retraite de trois jours prêchée par M. l'abbé Léon Gagnon. Il y avait foule à la chapelle le matin et soir. Cette année, pour la première fois, la messe des Rameaux fut célébrée en notre paroisse.

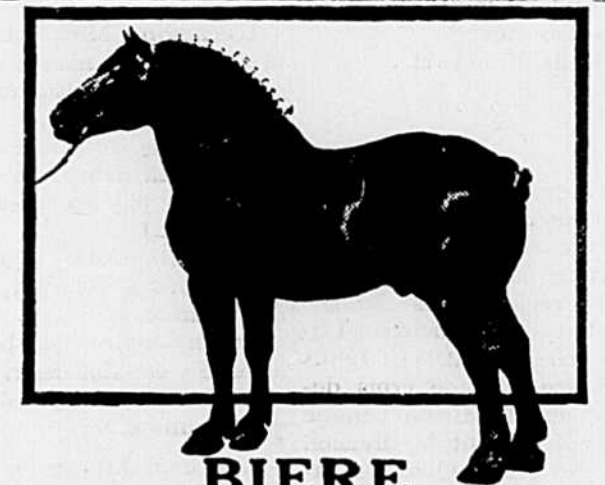
—Mlles Wilfred et Patricia Branch, institutrices, sont allées passer leurs vacances de Pâques dans leur famille, à Brunsville, N. B.

—M. Paul-Emile Lizotte, comptable, est allé également passer ses vacances de Pâques à St-Quentin, chez M. Robert Lynch, commerçant.

—Mlles Simone et Edith Guérrette sont arrivées d'un voyage à Kedgwick chez leurs grands-parents M. et Mme H. Ouellet.

—M. Edouard Dufour est arrivant de l'hôpital St-Joseph, de St-John, N. B.

—Mme Georges Ward, Mlle Gladys Sim sont parties pour un voyage à England, Angleterre. Nous leur souhaitons un très heureux voyage.



BIERE
BLACK HORSE
DAWES

Echevin disqualifié

Pour avoir vendu à la Ville

CINQ ANS

ST-JEAN, Québec. — Le juge Joseph Archambault a rendu un jugement mardi pour disqualifier l'ex-échevin A.-E. Grégoire pour une période de cinq ans. Cet ancien membre du conseil a vendu un camion à la ville alors qu'il siégeait à l'Hôtel de Ville.

St-Gabriel

Baptêmes—

M. et Mme Alfred Bouchard, une fille baptisée Marie-Yvette.

M. et Mme Alphonse Thibault, une fille baptisée Marie-Françoise-Gabrielle.

M. et Mme Alfred Cloutier, une fille baptisée Marie-Rosa.

M. et Mme Josaphat Parent, une fille baptisée Madeleine-Bibiane.

M. et Mme Louis Lavoie, un garçon baptisé Pierre-Antoine.

Mariages—

Lundi, 2 mars, M. Adélme Beaulieu conduisaient à l'autel Mlle Marie-Anne Rouleau. Les nouveaux époux font un voyage de noces.

Mercredi, 4 mars, M. François-Xavier Thibault, de Sainte-Ange, conduisait à l'autel Mlle Lydia Valcourt.

Paques:—

Pour répondre au désir de notre vénéré Pasteur, un grand concours de communion eut lieu le jour de Pâques. A l'occasion de cette belle fête l'église était ornée avec goût. Le matin, à la basse messe, les maîtresses et les élèves de l'école du village ont fait le chant.

Les chantiers—

Les chantiers tirent à leur fin. Nos hommes descendent du bois contents de venir, après un dur labeur, se reposer quelque temps.

La ligne aérodynamique est une invention féminine.

Les enfants ne croient pas aux chocolats empoisonnés.

Coeur stérile et cerveau vide ont peur de la solitude.

Ste-Blandine

Le 17 mars, Joseph-Germain Darius, enfant de Germain Proulx et de Nelly Proulx. Parrain, Nazaire Proulx; marraine, Marie-Louise Ross.

Le 17 mars, Joseph-Théodule Lionel, enfant de Wilfrid Boulanger et de Catherine Brisson. Parrain, Léo Boulanger; marraine, Yvonne Brisson.

19 mars, Marie-Rolande, enfant de Léopold Lepage et de Yvette Proulx. Parrain, Léo Lepage; marraine, Marie-Jeanne Morneau.

22 mars, Joseph-Roland, enfant de Alfred Dubé et de Alphonse Landry. Parrain, Adrien Brisson; marraine, Marie-Jeanne Morneau.

25 mars, Marie-Gisèle-Gabriel, enfant de Philippe Albert et de Marie-Louise Lévesque. Parrain, Wilfrid Brisson; marraine, Eugénie Gagné.

1 avril, Jean-Louis, enfant de Ls Morneau et de Alice Proulx. Parrain, Alfred Morneau; marraine, Yvonne Brisson.

2 avril, Marie-Lucette-Gabriel, enfant de Nazaire Proulx et de Marie-Louise Ross. Parrain, Narcisse Proulx; marraine, Jeannette Proulx.

2 avril, Marie-Françoise, enfant de Wilfrid Martin et de Léa Poirier. Parrain, Albéric Brisson; marraine, Mathilde Poirier.

Décès

Le 25 mars est décédé, Simone Proulx, enfant de M. Pierre Proulx et de Dame Eugénie Lavoie, à l'âge de un an et trois mois.

Mariage

Le 4 avril a été béni le mariage et de M. Rom. Proulx et Mlle Yvette Brisson, par M. l'abbé Alp. Fortin, Séminaire de Rimouski.

Aux nouveaux époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Cacouna

A été de passage chez M. J.-C. Sirois, voyageur de commerce, MM. Horace, Vice-Président et Organisateur en chef des Forestiers catholiques, Ludger Horace, négociant en gros de Montréal, et Napoléon Horace, commis-marchand de Nashua.

Le 2 courant, à 3½ hrs de l'après-midi, a eu lieu l'inhumation de Mlle Dorothée Diamond, âgée de 2 ans, enfant bien-aimée de M. et Mme W. Diamond, de Montréal (née Michaud, Adrienne), fille de notre estimé ami, M. Ulric Michaud.

Conduisaient le deuil, son père, M. W. Diamond, son grand-père, M. Ulric Michaud, ses oncles, MM. Rosario, André-Albert et Georges Michaud; ses tantes Mlles Lucienne et Alice Michaud, de Cacouna; ses cousines Mlles Pauline Michaud, Cécile, Pauline, Jemma et Jacqueline Chassé, de Rivière-du-Loup; son cousin, M. Bernard Rioux, de Rivière-du-Loup. Plusieurs amis de la famille Michaud assistaient aussi à l'imposante sépulture.

A la famille éplorée, nos sincères sympathies.

La radiophonie rapproche les peuples et divise les voisins.

LA DFFIANCE EST LA MERE DE LA SURETE.

mais il n'y a jamais de doute quant à la qualité du Gin de Kuyper.

1⁰⁰ la bouteille de 10 onces

2⁵⁰ la bouteille de 26 onces

3⁵⁰ la bouteille de 40 onces

Mélangé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SONS DISTILLERS Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1695.

GIN de KUYPER

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Les CAPSULES **ANTALGINE** SOULAGENT TOUJOURS

Maux de tête, névralgies, rhumes, grippe, douleurs périodiques, lumbago, rhumatisme, torticolis. Ayez-en toujours une boîte à la main.

En vente partout, 25c

LE CHOIX

D'UN

IMPRIMEUR

NOUS IMPRIMONS:
LIVRES,
CATALOGUES,
CIRCULAIRES,
"LE PROGRES DU GOLFE"
FACTUMS,
ETC., ETC., ETC.

DEMANDEZ
vos
COTATIONS

n'est pas d'importance négligeable dans la bonne organisation d'un bureau.

Il importe donc que vous soyez en relations avec une maison sérieuse, qui puisse donner à vos imprimés le fini et l'attrait que vous avez le droit d'exiger.

CONFIEZ-NOUS

vos

commande d'imprimés tels que:

EN-TETES DE LETTRES, ENVELOPPES, ETATS DE COMPTES,
FACTURES, CIRCULAIRES, ETC., ETC.

Nous nous spécialisons dans les travaux de LUXE

ADRESSEZ-VOUS TOUJOURS A

L'IMPRIMERIE GILBERT, Limitée

IMPRIMEURS, LIBRAIRES, PAPETIERS

Avenue de l'Evêché,

Rimouski, Qué.